

Forêts Tropicales

Bulletin d'information de l'Organisation internationale des bois tropicaux, destiné à promouvoir la conservation et la mise en valeur durable des forêts tropicales

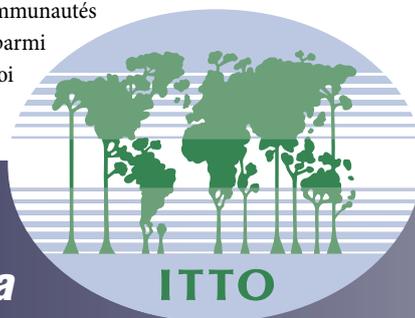


Un carrefour dans les forêts tropicales

LES FORÊTS TROPICALES arrivent à un carrefour: et pour leur gestion et, surtout, pour le financement de leur gestion et de leur conservation. En ce qui concerne la gestion, des zones sans cesse plus étendues passent à une forme ou à une autre de propriété communautaire. S'il faut en croire des groupes de pression comme Forest Trends et Rights and Resource Initiative, les changements de politiques en matière de reconnaissance des droits traditionnels et indigènes dans les pays en développement ont permis, au cours des vingt dernières années, de doubler les superficies des terres forestières appartenant aux

communautés et d'en confier la gestion aux habitants. A l'heure actuelle, environ 370 millions d'hectares de forêt naturelle (presque un quart de toutes les forêts de ces pays, trois fois celles que possèdent les particuliers et les entreprises), sont sous régime communautaire, et les tendances font entrevoir que ces superficies doubleront à nouveau d'ici 2020 pour dépasser les 700 millions d'hectares.

Comme l'illustre l'expérience camerounaise de forêt modèle, il y a de nombreux avantages à impliquer les communautés dans la gestion des forêts, parmi lesquels des possibilités d'emploi et la protection des services



A l'intérieur ► le marché des Etats-Unis ► forêts modèles au Cameroun ► traçabilité des grumes au Guyana

Table des matières

... Suite de l'éditorial

Le marché des produits en bois tropical aux Etats-Unis	3
La transformation plus poussée en Afrique centrale	7
L'expérience des forêts modèles au Cameroun	11
Réhabilitation et gestion des forêts dans l'est du Brésil	15
La traçabilité des grumes au Guyana	16

Rubriques

Projets récemment financés par l'OIBT	18
Tendances du marché	20
Rapport de bourse	22
Conférences	24
Ouvrages parus récemment	27
Quoi de neuf sous les tropiques?	28
Formation	29
Réunions	30
Point de vue	32



Rédacteur	Steven Johnson Hana Rubin
Traduction	Yvonne Cunningham
Mise en page	Justine Underwood
Abonnements	Manami Oshima

Le bulletin *Actualités des Forêts Tropicales* est une revue trimestrielle publiée en trois langues (anglais, espagnol et français) par l'Organisation internationale des bois tropicaux. Les articles de ce bulletin ne reflètent pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. L'OIBT détient les droits d'auteur pour toutes les photographies publiées, sauf indication contraire. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que l'AFT et l'auteur soient mentionnés. La Rédaction devrait recevoir un exemplaire de la publication.

Imprimé sur papier contenant au minimum 50% de fibres recyclées et au moins 15% de déchets de consommation et sans utilisation de chlore.

L'AFT est diffusé **gratuitement** en trois langues à plus de 14 400 particuliers et organisations dans 159 pays. Pour le recevoir, veuillez communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Le cas échéant, informez-nous de tout changement d'adresse. L'AFT est également disponible en ligne à l'adresse www.itto.or.jp

International Tropical Timber Organization
International Organizations Center – 5th Floor
Pacifico-Yokohama, 1-1-1 Minato Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012 Japan
t 81-45-223 1110
f 81-45-223 1111
tfto@itto.or.jp
www.itto.or.jp

que rend l'environnement des forêts. Une conférence de l'OIBT qui vient de s'achever au Brésil (et qui sera présentée dans un prochain bulletin d'AFT) a établi que les entreprises de foresterie communautaire emploient plus de 110 millions de personnes dans le monde, parmi lesquelles des peuples autochtones et d'autres habitants de la forêt. Ces entreprises prélèvent du bois et récoltent du bambou, du rotin, des fibres, des noix, des résines, des herbes médicinales, du miel, du bois pour la fabrication de charbon de bois et d'autres produits naturels, afin d'accroître les richesses locales. Autre très bon point: les gestionnaires de forêts communautaires veillent à ce que l'exploitation forestière ne dégrade ni n'endommage les services environnementaux essentiels à la lutte contre les changements climatiques et à la protection des sources, de la biodiversité et des paysages naturels importants au plan local comme au plan international.

Cependant, les communautés, comme la plupart des autres gestionnaires de forêts sous les tropiques, sont confrontées à de nombreux défis dans leur gestion durable des forêts, entre autres le manque de moyens financiers, techniques et humains. Tous ces problèmes pouvant trouver une solution grâce à un financement plus adéquat et plus soutenu de la gestion forestière durable (GFD) sous les tropiques, c'est avec enthousiasme que l'on voit poindre ces nouvelles possibilités.

Lors d'une réunion tenue récemment en Australie pour mettre en place une Initiative mondiale Forêts-Climat, les participants se sont entendu dire que des milliards de dollars seraient nécessaires pour enrayer la déforestation tropicale. L'Australie a promis 200 millions de dollars australiens pour cette initiative, une partie de la somme devant aller au Forest Carbon Partnership Facility (FCPF) de la Banque mondiale, qui cherche à mobiliser un montant initial de 250-300 millions de dollars des Etats-Unis pour aider les pays à prévenir la déforestation (ou stimuler la réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation, REDD dans le jargon du changement climatique). En fonction des négociations en cours pour définir un accord qui succédera au Protocole de Kyoto, les pays susceptibles de satisfaire aux conditions requises pourraient alors négocier des crédits correspondant à toute réduction d'émission qu'ils auraient réalisée en s'abstenant de déboiser. Il y a de nombreux problèmes à résoudre, (entre autres la question cruciale de savoir si la GFD fera partie des activités de type REDD approuvées), l'un des

éléments essentiels de la réussite de ces projets sera cependant le mécanisme de contrôle mis en place.

La Banque Mondiale a spécifié que les pays désireux de participer à un programme pilote FCPF, qui doit commencer d'ici la fin de l'année, devront prouver qu'ils s'attaquent à l'exploitation forestière illégale. Les systèmes de traçabilité des grumes (voir par exemple celui du Guyana page 16) et autres mécanismes de contrôle des forêts encouragés par l'OIBT ont manifestement un rôle à jouer pour que ces sensationnelles nouvelles sources de revenus, lorsqu'elles seront finalement disponibles, aillent bénéficier aux communautés et aux autres gestionnaires de forêts qui gèrent cette ressource de façon durable.

Toujours liée au changement climatique, une possibilité de voir s'accroître le financement de la gestion des forêts tropicales réside dans le succès que connaissent les biocarburants.

Il a été établi lors d'une récente conférence de l'OIBT (voir page 24) que la dendroénergie permet aux pays tropicaux de bénéficier d'une sécurité énergétique renforcée, d'un coût réduit de l'énergie et éventuellement de revenus dérivés des crédits de carbone dans le cadre du Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Tokyo. Toutefois, le développement de la dendroénergie doit être durable, ce qui suppose là aussi un contrôle attentif des projets qui l'encourageraient.

L'OIBT arrive à ce carrefour dans les forêts tropicales à un moment opportun. L'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006 devrait entrer en vigueur dans le courant de l'année à venir, et le travail de l'Organisation consiste actuellement à définir les programmes thématiques nécessaires dans le cadre du nouvel accord. Un nouveau plan d'action pour six ans sera voté à la session du Conseil international des bois tropicaux de novembre 2007, accompagné d'un programme de travail plus détaillé pour 2008-2009. Dans *Point de Vue* de ce bulletin, M. Emmanuel Ze Meka (récemment nommé troisième Directeur exécutif de l'OIBT, dans une transparence dont l'OIBT peut être fière) montre qu'il est prêt à saisir de nouvelles opportunités pour mettre en place et financer la GFD dans les forêts tropicales au moment où l'Organisation définit ses stratégies pour la décennie à venir.

Steve Johnson

Couverture Routes d'exploitation en PNG. Photo A. Sarre

Le marché des produits en bois tropical aux Etats-Unis

Les fabricants des Etats-Unis ressentent les effets de la multiplication des produits de bois dur tropical importés

par
Håkan Ekström¹
et
Alberto Goetzl²

¹Wood Resources International LLC

²Seneca Creek Associates

LES ETATS-UNIS ne consomment qu'un très petit pourcentage de produits à base de bois tropical fabriqués dans le monde bien qu'ils soient l'un des plus grands producteurs, consommateurs et importateurs au monde de produits des forêts productrices de bois de feuillus. En 2006, la valeur de ces produits importés aux Etats-Unis a été estimée à 3,6 milliards de dollars. Ce chiffre, qui n'inclut pas les meubles et les articles de menuiserie, représente plus du double de ce qu'il était il y a cinq ans. On estime que 30% seulement des produits de bois dur importés aux Etats-Unis sont d'origine tropicale.



Marchés haut de gamme: Placards et portes de cuisine en *Tectona grandis* (teck).

Photo: aimablement communiquée par Scottiesdog Woodworks

Accroissement des importations de produits en bois tropical de Chine

L'accroissement des importations est résulté en grande partie d'une augmentation de production à bas prix dans des pays tels que la Chine, le Brésil et l'Indonésie. Pour beaucoup de produits de bois dur, les Etats-Unis ne s'approvisionnent plus auprès de fabricants du pays mais font appel à des fournisseurs étrangers. Cette tendance est particulièrement répandue pour le contreplaqué, les parquets et les moulures, du fait de l'expansion spectaculaire de la capacité de production chinoise au cours de ces dernières années. La valeur des importations des produits en bois tropical (exception fait des meubles en bois) aux Etats-Unis a été estimée à 1,6 milliard de dollars en 2006 (voir le tableau). Bien qu'elle constitue une grande partie des importations, la consommation intérieure de produits à base de bois des forêts de feuillus tropicales représente moins de 2% du total de la consommation de bois dur des Etats-Unis.

Les espèces de bois tropical sont présentes dans des marchés spécialisés distincts et importants, le plus souvent dans des

segments haut de gamme du commerce des meubles, de l'ébénisterie, des parquets et du boisage architectural, des revêtements de sol extérieur et des moulurés. Les autres marchés particuliers concernent des applications industrielles spécialisées comme la construction navale et les plateaux de camion. Dans certains domaines, les espèces tropicales font directement concurrence aux espèces locales des zones tempérées comme le chêne, l'érable, le bouleau et le cerisier. Pour quelques applications, par exemple pour la construction et les ponts de bateaux, les bois tropicaux offrent de nets avantages du point de vue de leur performance. Les espèces tropicales font souvent concurrence avec succès aux espèces locales grâce à leurs propriétés et leur esthétique uniques.

Trois autres segments du marché qui sont d'un intérêt particulier pour les fournisseurs de produits en bois dur tropical (contreplaqué, bois débité et parquets) sont examinés plus en détail dans cet article.

Deux fois plus de contreplaqués de bois dur importés

Le marché des contreplaqués aux Etats-Unis est énorme: il s'est monté à environ 18 millions de m³ en 2005. Cependant, les bois tendres représentent les trois quarts de la consommation de contreplaqués principalement utilisés à des fins structurales. Malgré l'ampleur du secteur de la fabrication, les Etats-Unis importent encore plus de 22% des quantités dont ils ont besoin, surtout d'Asie et d'Amérique latine. A la différence des contreplaqués de bois tendre, qui ont perdu du terrain sur la place au profit des panneaux à fibres orientées (osb) dans le secteur des panneaux structuraux, la demande globale de contreplaqués de bois dur est restée assez stable au cours des cinq dernières années.

Les importations de contreplaqués de bois dur ont expliqué une part croissante de la consommation totale: la valeur de

Tendances en hausse

Tableau 1: Valeur des produits de bois tropicaux importés aux Etats-Unis, 2002-2006 (millions de \$)

	2002	2003	2004	2005	2006	CHANGEMENT (%)	
						05/06	02/06
BOIS ROND	0,8	0,8	1	0,7	0,9	29	13
SCIAGES	160	163	218	252	274	9	71
CONTREPLAQUES	322	326	547	476	531	12	65
PLACAGES	31	32	36	41	40	-2	29
PARQUETS	43	66	131	185	146	-21	240
MOULURES	52	54	77	78	81	4	56
MENUISERIES	266	285	372	419	509	21	91
TOTAL, BD TROPICAL	875	927	1382	1452	1582	9	81

Sources: Statistiques douanières des EU, estimations de Seneca Creek

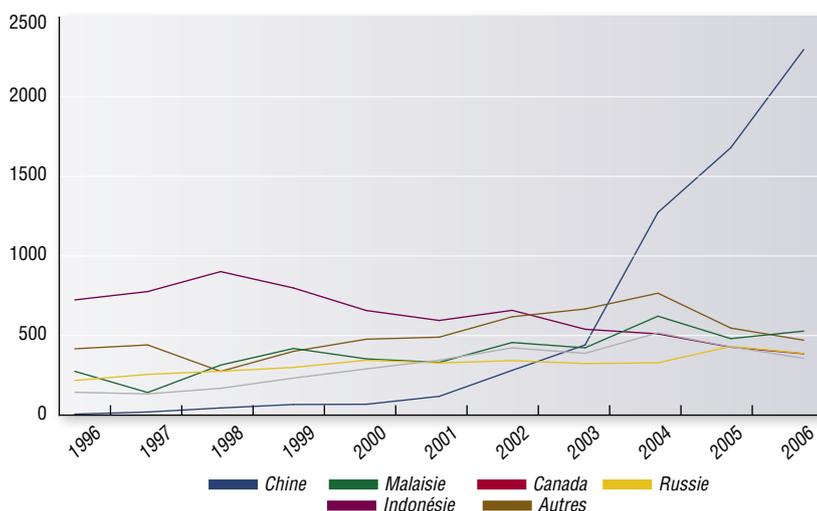
leurs importations aux Etats-Unis est passée de 1 milliard de dollars en 2003 à presque 2 milliards en 2006. Comme dans le cas de beaucoup de changements qui se produisent sur les marchés des produits de base, la Chine est le principal moteur de ces augmentations. Alors que les Etats-Unis n'importaient pratiquement rien de Chine en 2001, ce pays leur expédie maintenant plus de 2,3 millions de m³ de contreplaqués de bois de feuillus tempérés et tropicaux (Figure 1). Les autres importants fournisseurs de contreplaqués de bois dur tropical ces dernières années ont été la Malaisie, l'Indonésie et le Brésil. Le contreplaqué de bois dur tropical, qui est souvent employé pour les parquets, la marqueterie et les meubles, comporte généralement un placage de parement tropical et une âme en bois de peuplier, de pin, d'hévéa ou d'eucalyptus. Les espèces tropicales courantes sont *Shorea* spp. (meranti) de Malaisie, *Aucoumea klaineana* (okoume) d'Afrique, *Dipterocarpus* spp. (keruing) de Malaisie et du Myanmar, et *Dryobalanops* spp. (kapur) de Malaisie.

Les entreprises américaines ont de nombreuses choses à reprocher à ces contreplaqués, par exemple: 1) ils sont vendus à des prix artificiellement bas du fait qu'ils bénéficient de subventions du gouvernement chinois; 2) ils sont expédiés sous des labels frauduleux; 3) ils sont classés dans des catégories inexactes pour éviter des tarifs; et 4) ils sont produits à partir de grumes du sud-est asiatique illégalement récoltées

Les fabricants de contreplaqués opérant aux Etats-Unis ressentent manifestement les effets de l'essor des importations chinoises et ont contesté les pratiques des fabricants et des exportateurs de contreplaqués chinois. Les entreprises américaines ont de nombreuses choses à reprocher à ces contreplaqués, par exemple: 1) ils sont vendus à des prix artificiellement bas du fait qu'ils bénéficient de subventions du gouvernement chinois; 2) ils sont expédiés sous des labels frauduleux; 3) ils sont classés dans des catégories inexactes pour éviter des tarifs; et 4) ils sont produits à partir de grumes du sud-est asiatique illégalement récoltées. En outre, certains prétendent que ces contreplaqués émettent du formaldéhyde à des taux plus élevés que les produits américains. Le gouvernement des Etats-Unis a formellement exposé ses griefs

Envolée des produits chinois

Figure 1: Contreplaqués de bois dur importés aux Etats-Unis, 1996–2006 (x1000 m³)



à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) au sujet des subventions accordées à cette industrie en Chine, et le sénat des Etats-Unis a demandé qu'une enquête officielle soit menée sur la situation de la concurrence qui touche la fabrication des contreplaqués et parquets de bois dur aux Etats-Unis.

Pour conserver ou élargir leurs parts des marchés, les fabricants de contreplaqués de bois dur tropical aux Etats-Unis devraient être au courant des normes volontaires sur le contreplaqué mises au point par la HPVA, se concentrer sur la qualité, réduire le formaldéhyde (notamment pour les produits vendus en Californie où des règlements plus stricts sont prévus), collaborer plus étroitement avec les sources d'information sur le marché des Etats-Unis et introduire des espèces moins connues qui peuvent facilement être teintées. Pour investir dans la qualité, il est important d'analyser l'ensemble de la chaîne de production. Les principales étapes sont les suivantes: veiller en tout temps à la qualité du placage, pouvoir mieux surveiller le procédé de collage et contrôler plus rigoureusement le taux d'humidité (souvent moins de 12%), assurer l'uniformité des dimensions et la fiabilité des fournitures aux clients, et enfin garantir des livraisons en temps voulu et répondre aux plaintes des clients sans tarder.

Espèces tropicales: demande de débités de feuillus inférieure à 2%

La consommation totale de bois de feuillus aux Etats-Unis a été en moyenne d'environ 25 millions de m³ par an au cours des dix dernières années, avec des fluctuations remarquablement faibles durant cette période. La demande s'est accélérée brièvement en 1999 et 2000 pendant l'ère point-com, lorsque la demande de meubles et de parquets a fait monter la consommation de bois durs à 28,5 millions de m³. Pour ces bois, les Etats-Unis dépendent principalement de sources intérieures et très de peu de l'importation. En 2006, moins de 7% de la consommation, soit 1,6 million de m³, a été alimentée par des bois durs (tempérés et tropicaux), tandis que le total des importations a été évalué à plus de 710 millions de dollars (Figure 2). En fait, les Etats-Unis sont exportateurs nets de bois de feuillus depuis de nombreuses années. Les bois durs de haute qualité servent principalement dans la fabrication de meubles et la transformation, tandis qu'une grande partie des débités de qualité inférieure est consommée dans le secteur industriel.

Le volume des importations de bois de feuillus aux Etats-Unis a reculé l'année dernière, alors qu'il avait atteint le niveau record de 1,9 million de m³ en 2005, mais il était encore deux fois plus élevé que celui des importations d'il y a dix ans. La plus forte augmentation des importations ces dernières années s'est produite pour les espèces de bois des forêts tempérées. Mais en 2006, le bois dur tropical a représenté 21% des importations de ces bois en volume et 38% en valeur. A 54% du total des importations de 2006, le Canada est de loin le fournisseur dominant de bois durs des Etats-Unis. Vient ensuite l'Allemagne qui leur fournit des bois durs tempérés, notamment du chêne et du hêtre, à hauteur de 4% environ des importations totales.

De façon générale, les importateurs et les distributeurs restent optimistes quant aux perspectives pour le bois dur tropical importé, bien que l'accalmie dans le secteur du logement et de



Très demandé: Parquet de jatoba, commercialisé aussi sous le nom de cerisier du Brésil (*Hymenea* spp.)
 Photo: aimablement communiquée par Scottiesdog Woodworks

la construction entraîne à court terme un ralentissement de la demande de bois. Même si elle ne représente encore qu'une très petite proportion de la consommation de bois dur des Etats-Unis, l'utilisation de bois tropicaux a régulièrement augmenté et les espèces tropicales sont de plus en plus utilisées pour des applications telles que les revêtements de sol extérieur et les parquets.

Chute des importations d'acajou du Brésil

Les bois tropicaux importés par les Etats-Unis proviennent en majorité d'Amérique latine. Les autres principales régions d'approvisionnement sont l'Asie du Sud-Est (la Malaisie et l'Indonésie) et l'Afrique occidentale (surtout le Ghana et le Cameroun). *Swietenia* spp. (acajou) a longtemps été l'une des espèces tropicales les plus populaires, ainsi que l'une des plus chères, importées aux Etats-Unis. Historiquement, le Brésil était le plus grand fournisseur, mais les restrictions commerciales ont mis un frein à la plupart des exportations. En conséquence, le Pérou a remplacé le Brésil en tête des fournisseurs d'acajou et, ces dernières années, le bois débité d'acajou a également été obtenu en Bolivie et d'un petit nombre d'autres pays latino-américains.

Les importations d'acajou sont tombées à pic après l'inscription de cette espèce à l'Annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction (CITES) en 2003. Une inscription exige la délivrance par les Etats-Unis d'une autorisation officielle d'importation et, par le pays exportateur, d'un certificat attestant que l'exportation du produit ne nuit pas à la survie de l'espèce et qu'il a été obtenu conformément à toutes les lois du pays.

Tout l'impact de la réduction des quantités de *Swietenia macrophylla* (acajou grandes feuilles) disponibles commence à peine à être ressenti par les fabricants qui jusqu'ici utilisaient les stocks assez abondants accumulés avant la limitation des expéditions. Les fabricants de meubles et de parquets, ainsi que les détaillants de pièces de menuiserie, commencent à utiliser des substituts, parmi lesquels des espèces moins chères comme *Entandrophragma cylindricum* (sapelli) et *Entandrophragma utile* (sipo, également commercialisé en tant qu'acajou utile ou africain). Les autres espèces communément importées d'Amérique latine sont *Tabebuia* spp. (ipe) et *Peltogyne* spp. (bois d'amarante).

Pour avoir davantage de succès sur le marché des Etats-Unis, les producteurs de bois tropicaux doivent connaître les normes de classement de la NHLA (National Hardwood Lumber Association) et collaborer étroitement avec les importateurs pour pouvoir expédier les dimensions demandées par les fabricants de parquets, de revêtements de sol extérieur et de meubles. Les exportateurs peuvent également augmenter la valeur des débits en expédiant du bois séché au four (de préférence avec un taux d'humidité inférieur à 10%) et en offrant des produits qui sont invariablement de qualité élevée et de dimensions appropriées.

Le parquet de chêne traditionnel en difficulté

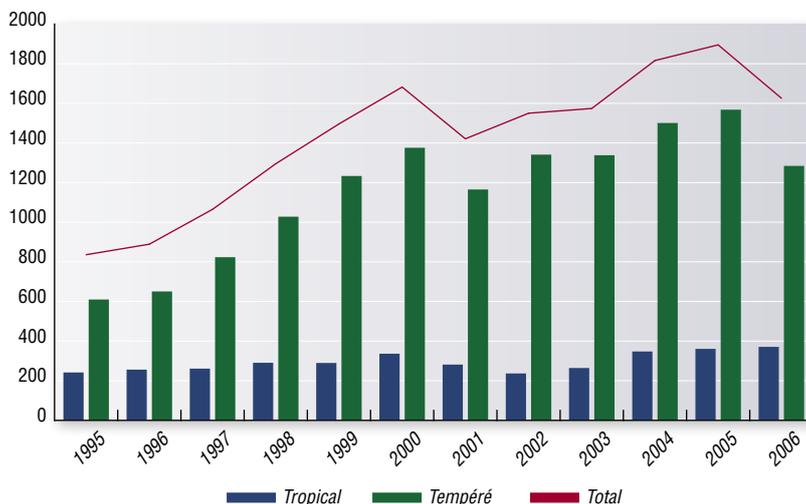
Le marché des revêtements de sol en bois aux Etats-Unis s'est développé assez fermement depuis le second trimestre de la

décennie 90. Les statistiques du gouvernement révèlent que le marché des parquets de feuillus se monte à environ 2 milliards de dollars, mais d'autres études de marché suggèrent qu'il est plus important. La meilleure évaluation des ventes de parquets de feuillus en 2005 les situe à 2,5 milliards de dollars et estime les ventes de parquets lamellés à 1,5 milliard de dollars. Les parquets lamellés se vendant à la moitié du prix, ils ont distancé les parquets de bois feuillu en volume.

Au milieu des années 90, les Etats-Unis importaient des quantités insignifiantes de parquets en bois dur, qui ne représentaient annuellement que 20 millions de dollars environ. En 2005, les importations de parquets de bois dur se sont montées à 371 millions de dollars auxquels sont venus s'ajouter 667 millions de dollars de lamellés. Le grand changement s'est vérifié entre 2002 et 2005, lorsque la Chine a augmenté de façon spectaculaire et décuplé ses expéditions à destination du marché des Etats-Unis, portant leur valeur de 15 millions à 140 millions de dollars. Lorsque le marché du logement aux Etats-Unis s'est replié en 2006, la demande de parquets a légèrement baissé et les importations chinoises sont tombées à environ 115 millions de dollars. Le total des importations de parquets de bois dur en 2006 a été évalué à 347 millions de dollars.

Stabilité

Figure 2: Débités de bois durs importés aux Etats-Unis, 1995–2006 (x000 m³)



Sources: Statistiques douanières des EU

La Chine fournit environ un tiers de tous les parquets de bois dur importés

Bien que la Chine ait fourni aux Etats-Unis environ 30% en valeur de toutes leurs importations au cours des cinq dernières années, un certain nombre de pays producteurs de bois tropicaux, comme le Brésil, Taïwan et l'Indonésie, ont également bénéficié du regain d'intérêt pour les produits pour parquets obtenus ailleurs. Environ un tiers des parquets sont importés de pays producteurs de l'OIBT, y compris la Malaisie, l'Indonésie et le Brésil.

La Chine exporte des produits de parquets d'espèces feuillues tropicales et tempérées produits essentiellement à partir de grumes et de bois débités importés. Celles-ci comprennent des espèces naturelles des Etats-Unis, qui sont expédiées en Chine sous forme de débités pour y être transformées en parquets et ensuite réexportées vers le marché des Etats-Unis, ainsi que des espèces tempérées et tropicales d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique. D'après les enquêtes et les travaux menés sur le terrain pour cette évaluation, on pense qu'environ 65% du total des importations aux Etats-Unis de parquets de bois dur et jusqu'à 80% de celles qui proviennent de Chine utilisent des espèces tropicales pour la fabrication des parquets. Ce qui laisse entendre que les fabriques de parquets européennes et, à un moindre degré, canadiennes produisent également des parquets en bois tropical pour l'exportation au marché des Etats-Unis.

... on pense qu'environ 65% du total des importations aux Etats-Unis de parquets de bois dur et jusqu'à 80% de celles qui proviennent de Chine utilisent des espèces tropicales pour la fabrication des parquets.

Bien que *Quercus* spp. (chêne) ait traditionnellement été l'espèce de choix pour les parquets de bois dur aux Etats-Unis, la demande a évolué vers un plus large éventail d'espèces, y compris de nombreuses espèces tropicales exotiques. Les espèces tropicales les plus demandées sont *Hymenaea* spp. (jatoba), le sapelli, et l'acajou. Le jatoba, également introduit sur le marché en tant que cerisier du Brésil, représente la plus large part du marché des parquets importés, son pourcentage étant estimé à 8%. Alors que *Intsia bijuga* (merbau) était auparavant importé du Sud-Est asiatique, il ne représente de nos jours qu'un volume négligeable des ventes de parquets.

L'étude de marché effectuée par l'organisation Metafore montre que des opportunités se présentent aux fournisseurs de produits de bois dur tropical pour parquets d'augmenter leurs ventes sur le marché des Etats-Unis, et notamment celles de débités de largeur prédéfinie et de produits préfinis pour parquets. En particulier, les espèces de couleur claire qui peuvent être facilement teintées en couleurs uniformes offrent de grandes possibilités. Cette tendance vers une utilisation plus courante de produits préfinis devrait créer d'excellentes perspectives pour les fournisseurs qui peuvent livrer des espèces tropicales moins connues de qualité uniforme.

Bien qu'il existe des possibilités d'augmenter les expéditions de bois dur tropical pour parquets aux Etats-Unis en favorisant les bois certifiés et les bois issus de plantations ou en commercialisant de nouvelles espèces moins connues, il existe

également quelques obstacles majeurs à une expansion de la part de marché du bois tropical. Certains grands importateurs de produits de bois dur aux Etats-Unis sont d'avis que la certification du bois risque de ne pas être un argument de commercialisation très utile, étant donné que nombreux sont ceux du grand public qui se méfient de tous les bois provenant des régions tropicales du monde, qu'ils soient certifiés ou non.

Défis et opportunités à venir

Les producteurs et les exportateurs de produits en bois tropical devront faire face à certain nombre de défis sur le marché des Etats-Unis dans les années à venir. Les grands détaillants feront de plus en plus pression pour assurer la légalité de leurs sources de bois. Certains produits de panneaux devront aussi satisfaire des normes plus strictes imposées dans certaines parties des Etats-Unis (par exemple, les nouveaux règlements sur les taux admissibles des émissions de formaldéhyde des produits de panneaux en Californie). On peut s'attendre également à ce que la demande de produits en bois certifiés augmente, mais probablement pas avant que les approvisionnements ne soient suffisants et stables sans qu'ils soient grevés de surcoûts importants. Jusqu'à présent, le marché des Etats-Unis n'offre pas de supplément, ou peu le cas échéant, pour les produits en bois certifiés. En 2007 et 2008, on peut prévoir que la demande pour la plupart des produits forestiers, originaires du pays ou importés, ralentira en fonction de l'affaiblissement de l'économie et de la régression des mises en chantier.

En dépit de ces problèmes, il y aura toujours d'excellentes opportunités pour les fabricants qui sont prêts à s'adapter aux nouvelles conditions du marché en manufacturant des produits de haute qualité conformément aux spécifications des clients.

Cet article est un extrait du rapport intitulé Tropical Timber Products in the U.S. Market, établi par Seneca Creek Associates et Wood Resources International, LLC à la demande de l'OIBT en octobre 2006. La version intégrale du rapport est disponible auprès du secrétariat de l'OIBT (itto@itto.or.jp)

La transformation plus poussée en Afrique centrale

La législation destinée à encourager la transformation plus poussée dans les pays d'Afrique centrale a entraîné une réduction sensible des exportations de grumes mais il sera nécessaire de prendre des mesures supplémentaires

par
Patrick Langbour
et
Jean Gérard

CIRAD

73 rue Jean François Breton
34 398 Montpellier cedex 5

patrick.langbour@cirad.fr
jean.gerard@cirad.fr

L'AFRIQUE centrale est la région du continent africain la plus riche en forêts de production; elle offre un potentiel considérable pour promouvoir le développement social et économique, ce potentiel étant encore en grande partie inexploité. Les forêts du bassin du Congo, en particulier au Cameroun, au Gabon, au Congo, en République démocratique du Congo (RDC) et en République centrafricaine (RCA), constituent le deuxième bloc continu de forêts tropicales après la forêt amazonienne. Ces forêts font l'objet d'attentions particulières car elles jouent un rôle important dans la fourniture de biens collectifs ainsi qu'en protégeant la diversité biologique et en stabilisant le climat mondial.

De nombreuses conventions ont été mises en place pour régir la gestion de l'environnement et des ressources naturelles au niveau international. La majorité des Etats de la sous-région a signé et/ou ratifié la plupart de ces conventions, et un processus d'harmonisation des politiques forestières en Afrique centrale est en cours d'établissement; toutefois, compte tenu des spécificités de chaque pays, les avancées se font à un rythme variable.

Les principaux pays producteurs (Cameroun, Congo, Gabon, RCA et RDC) sont membres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), de l'Organisation Africaine du Bois (OAB) et de l'OIBT et sont tous engagés dans une démarche de développement durable de leurs ressources forestières.

Une production essentiellement tournée vers la première transformation

Ces cinq pays étaient traditionnellement des exportateurs de grumes; ces dernières années, on a globalement observé une diminution de l'exportation des grumes sous l'effet d'une législation visant à encourager la transformation et la création de valeur ajoutée au sein des différents pays. Au Cameroun comme ailleurs, cette nouvelle législation s'est accompagnée de l'installation ou de la modernisation d'unités industrielles de transformation.

En 2004, les cinq pays ont produit 7,2 millions de m³ de grumes et en ont exporté 2,8 millions de m³ soit 39% de la production totale. Comme le montre le *tableau 1*, on note toutefois des différences importantes de taux d'exportation entre les pays, indiquant par conséquent que ceux qui exportent beaucoup de grumes en transforment moins.

L'industrie du bois est dominée par la première transformation (sciage, déroulage et tranchage) et reste principalement



Pour le bâtiment: Utilisation du bois dans la construction au Cameroun. Photo: P. Langbour

orientée vers le marché de l'exportation. En 2004, les cinq pays ont produit 1,1 million de m³ de sciages et ont exporté 0,94 million de m³, soit 87% de la production totale. Comme précédemment, on note toutefois des différences importantes d'exportation entre les pays (*Tableau 1*).

Généralement ces sciages sont commercialisés à l'état brut et seules quelques scieries dans les pays concernés apportent de la valeur ajoutée en proposant des avivés séchés puis, éventuellement, en leur apportant un usinage spécifique de manière à produire des profilés, des éléments de parquets et autres matériaux.

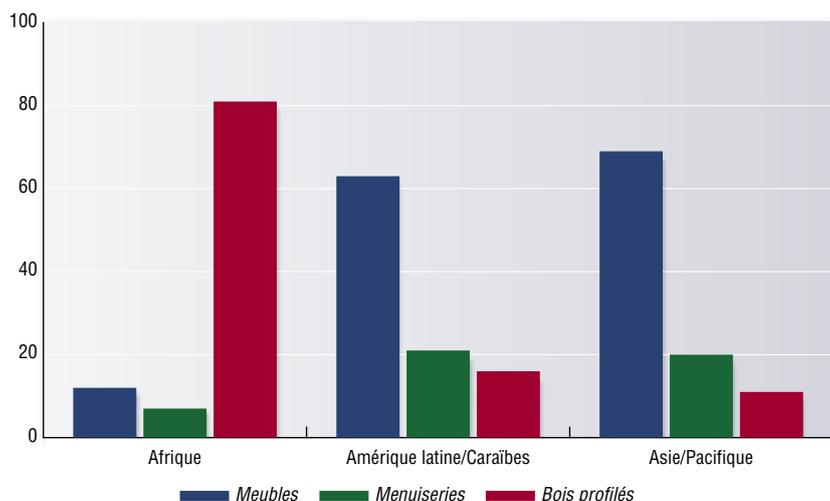
Par ailleurs, les chiffres du *tableau 1* font apparaître une consommation 'apparente' locale de sciages (différence entre production et exportation) relativement faible au Cameroun, au Congo, en RDC et, dans une moindre mesure, au Gabon. Dans les faits, cette consommation n'est pas aussi faible que l'indiquent les chiffres: le développement rapide du secteur artisanal de production de sciages, formel et informel, permet de satisfaire la demande en bois sciés toujours croissante compte tenu de l'évolution démographique urbaine des pays de la région et des besoins de bois des populations locales pour la construction et l'habitat (indépendamment des besoins en bois de feu). Une étude réalisée au Cameroun en 2002 (AGRECO-MINEF/DFID, 2002) avance un volume de l'ordre de 1 000 000 m³ de grumes transformées de manière artisanale par des scies mobiles ou à l'aide de tronçonneuses dans ce pays.

Les données de production et d'exportation des placages (en 2004, 205 000 m³ produits dont 84% exportés) et des panneaux contreplaqués (en 2004, 87 000 m³ produits dont 76% exportés) montrent que ces activités restent relativement limitées pour l'ensemble des pays, hormis au Gabon où cette activité concerne essentiellement une seule essence, l'okoumé. Comme les sciages, ces produits sont essentiellement destinés à l'exportation.

Au niveau international, les pays de la région ont longtemps exporté les grumes et les produits de la première transformation vers l'Europe. Aujourd'hui l'Europe n'est

Spécialisation

Figure 1: Répartition des types de produits de transformation plus poussée par région, 2004 (%)



plus le seul consommateur, l'Asie, et notamment la Chine, s'approvisionnant massivement dans le Bassin du Congo.

Il existe également un marché 'africain' des sciages en provenance des pays producteurs, non seulement celui d'Afrique du Sud, qui importe des volumes importants d'okoumé du Gabon, mais également ceux des pays du Maghreb (Maroc, Tunisie, Algérie). On peut citer aussi le Sénégal qui diversifie ses approvisionnements suite aux événements survenus dans les pays voisins, ou encore la Côte d'Ivoire, qui s'approvisionnent en Afrique centrale pour alimenter leurs nombreuses unités de transformations industrielles du fait de la diminution de leur production forestière.

Parallèlement à ces marchés officiels, des courants informels de commercialisation de sciages existent entre les pays d'Afrique centrale et quelques pays limitrophes: entre le Cameroun et le Tchad ou le Nigéria, ou entre la RDC et l'Ouganda, la Zambie et la Tanzanie. On note une réelle absence de lisibilité sur ce secteur informel qui répond aux besoins des marchés locaux délaissés par les productions industrielles tournées essentiellement vers l'exportation. Dans les prochaines années, ces échanges vont probablement s'accroître dans la mesure où la demande est liée en grande partie à la démographie croissante notamment en zone urbaine.

¹1000 FCFA = 1,525 euros ou 2,10 \$EU

La transformation plus poussée des bois

La transformation plus poussée des bois qui conduit à la fabrication de parquets, de moulures, de meubles et d'articles de menuiserie génère des étapes de transformation qui apportent davantage de valeur ajoutée au bois et contribuent à créer des emplois. Les données et les statistiques sur ces activités sont disséminées et difficilement enregistrées dans les pays de la région. Toutefois, les quelques études disponibles, notamment au Cameroun ou au Gabon, montrent que ces activités jouent un rôle socioéconomique important dans les pays de la région. Ainsi une étude récente réalisée dans la ville de Yaoundé au Cameroun (JMN Consultants, 2005) montre que, sur le plan économique, le secteur représente environ 6 milliards de francs CFA¹ de chiffre d'affaire annuel pour les artisans (menuisiers, ébénistes, artisans d'art). La consommation moyenne en bois du secteur est évaluée à 85 250 m³ de sciages sur l'année, soit un équivalent bois rond de l'ordre de 284 000 m³ de grume/an; ces données sont révélatrices de l'importance de ce secteur en terme d'activités et de volume de bois consommé.

Dans la démarche de transformation plus poussée des bois, deux schémas de développement sont suivis dans les différents pays de la région:

- 1) Certains opérateurs industriels anciennement ou nouvellement installés élargissent leur schéma de production (généralement de bois débités) en ajoutant des outils complémentaires de manière à transformer davantage les sciages (séchage, usinage, etc.); les produits obtenus sont principalement exportés.
- 2) Un accroissement du secteur artisanal formel et informel de transformation du bois qui nécessiterait un accompagnement aujourd'hui totalement inexistant et qui répond aux besoins locaux, voire régionaux, en grande partie négligés par les opérateurs industriels qui préfèrent exporter, compte tenu des prix offerts sur les marchés internationaux.

La production des produits de transformation plus poussée des bois est encore dominée essentiellement par l'Asie et l'Amérique latine. En 2004, pour l'ensemble des pays producteurs de l'OIBT, 69% des exportations de produits de la transformation plus poussée des bois (PTPPB) provenaient d'Asie, 29% d'Amérique latine et 1% d'Afrique. Le Ghana et la Côte d'Ivoire représentent une large contribution des pays africains aux échanges de PTPPB.

Mesure des exportations

Tableau 1: Production et exportation de grumes et de sciages dans les cinq principaux pays producteurs d'Afrique centrale (x 000 m³)

PAYS	GRUMES			SCIAGES		
	PRODUCTION	EXPORTATIONS	% EXPORTATION/PRODUCTION	PRODUCTION	EXPORTATIONS	% EXPORTATION/PRODUCTION
CAMEROUN	1750	228	13	702	682	97
CONGO	1321	844	64	175	143	91
GABON	3500	1517	43	133	91	68
RCA	570	195	34	107	44	41
RDC	90	58	64	15	14	93
TOTAL	7231	2842	39	1132	974	87

Source: OIBT 2006

Ces échanges mondiaux concernent principalement les meubles, les menuiseries pour la construction et les bois profilés. L'Europe, l'Amérique du Nord et le Japon sont les principaux consommateurs de ces produits transformés du bois. Parallèlement à ces marchés internationaux, les marchés nationaux sont aussi de forts consommateurs. C'est en développant leurs propres marchés que les principaux pays asiatiques exportateurs (Indonésie, Malaisie) ont acquis une maîtrise sur ce créneau. Des pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil suivent la même voie et sont aujourd'hui des producteurs et des exportateurs de produits transformés.

Les quelques pays africains impliqués dans la transformation plus poussée du bois sont davantage spécialisés sur les produits de type 'bois profilés' comme les parquets et les moulures (Tableau 2 et Figure 2). Au niveau des pays de l'Afrique centrale, cette transformation plus poussée occupe encore une place très modeste bien que les activités induites permettent de créer des emplois et génèrent de la valeur ajoutée.

Tendances de la transformation plus poussée des bois en Afrique

Comme d'autres secteurs, le secteur forestier évolue et la situation de ce secteur et de la filière bois associée est liée à des éléments qui peuvent être d'ordre économique, environnemental, démographique, social, technologique, politique et institutionnel. Les tendances observées ces dernières années montrent que la fabrication des produits à base de bois est transférée vers de nouveaux 'producteurs' alors que de nouveaux marchés du bois s'ouvrent sur tous les continents. On note parmi les changements observés/prévus les suivants:

Afrique

Les échanges augmenteront entre les pays d'Afrique du Centre et des pays d'Afrique de l'Ouest qui ont surconsommé leurs ressources forestières mais qui disposent d'unités industrielles de transformation (scieries, menuiseries industrielles, usines de contreplaqués, de placages, etc.) qu'il faut approvisionner de manière à poursuivre la production. Il augmenteront également entre les pays d'Afrique centrale et les pays africains qui ne disposent que de ressources très limitées (pays du Maghreb, Tchad, Niger, Egypte, etc.) Ce commerce se met en place et devraient se développer considérablement.

Europe

L'Europe évolue maintenant depuis plus de 40 ans et l'on observe un recul de l'emploi industriel dans les pays d'Europe de l'Ouest (France, Grande-Bretagne). Parallèlement, bon nombre de pays nouvellement entrés dans l'UE (Pologne, etc.) ou géographiquement situés dans les régions 'péri-européennes' (Maroc, Tunisie, Turquie) se développent au niveau technique, économique et social. Des transferts d'activités sont réalisés depuis les 'anciens pays d'Europe' vers ces pays bénéficiant encore d'avantages compétitifs certains: main-d'œuvre bon marché, fiscalité et réglementations attractives.

Asie

L'Asie, en particulier la Chine et aussi l'Inde, seront encore longtemps demandeurs de matière première brute et de produits issus de la première transformation, compte tenu



A la scierie: Sciages d'okoumé transformés au Gabon, prêts pour l'exportation. Photo: J. Gérard

de leurs propres besoins sous l'effet d'une expansion des secteurs du logement, de l'ameublement, de leur capacité de transformation et du développement de leur marché extérieur.

Croissance démographique

La croissance de la population est l'un des principaux éléments qui pèsent sur l'exploitation des terres, des forêts et des ressources en bois. Le processus de développement des centres urbains vers lesquels migre une partie de la population rurale s'accompagne de besoins croissants (denrées alimentaires, matières premières pour la construction, etc.). Bien que le pouvoir d'achat d'une grande partie de cette population soit relativement faible, celle-ci doit se nourrir mais aussi se loger. Le bois est donc naturellement exploité pour répondre aux besoins en bois de construction d'une part, et en bois pour les menuiseries et le mobilier d'autre part.

La population des cinq pays—Cameroun, Congo, Gabon, RCA, RDC—passerait de 83 millions d'habitants en 2005 à 123 millions en 2020, soit une augmentation de 40 millions en 15 ans! Par ailleurs, certains pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique du Nord de plus en plus consommateurs de bois provenant d'Afrique centrale ont une démographie qui évolue fortement: l'Afrique de l'Ouest passerait de 234 millions d'habitants en 2000 à 344 millions d'ici 2020; l'Afrique du Nord passerait de 170 millions en 2000 à 239 millions en 2020.

Fournir une assistance aux pays d'Afrique centrale

Les pays diffèrent dans leurs capacités d'exploiter les avantages induits par la fabrication et l'exportation de produits transformés à forte valeur ajoutée. Les principaux pays producteurs de produits transformés d'Asie (Malaisie, Indonésie) et d'Amérique

Encore à développer

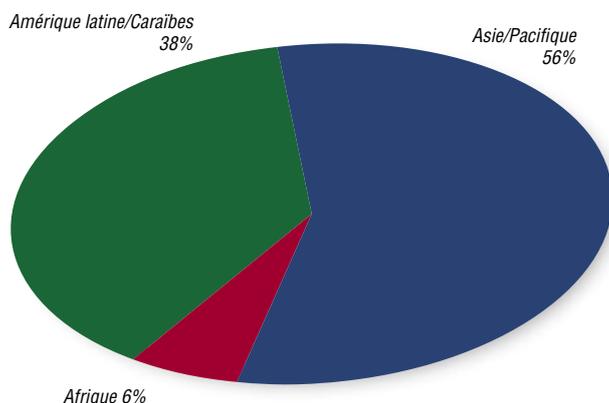
Tableau 2: Exportations de produits transformés par région de production, 2004 (millions de SEU)

	MEUBLES	MENUISERIES	BOIS PROFILES	AUTRES
AFRIQUE	9,8	5,6	67	9,2
AMÉRIQUE LATINE/ CARAIBES	1564	535	395	475
ASIE/PACIFIQUE	3852	1221	588	1267
TOTAL	5425,8	1761,6	1050	1751,2

Source: OIBT 2006

Créneaux profilés

Figure 2: Part des exportations de bois profilés par zone de production



latine (Brésil) disposent d'une industrie de transformation primaire bien établie et de marchés intérieurs développés; ils disposent ainsi des bases nécessaires pour le développement d'une industrie de transformation secondaire essentiellement tournée vers les marchés de l'exportation.

Par différence, de nombreux pays d'Afrique ont des difficultés à consolider leurs secteurs de la transformation primaire, à renforcer leurs marchés intérieurs et à limiter les exportations de grumes. Des cinq principaux pays producteurs d'Afrique centrale, seul le Cameroun a su limiter les exportations de grumes en renforçant principalement ses capacités de sciage; la seconde transformation n'a pas encore été développée de façon significative.

Depuis quelques années, des efforts importants sont conduits et des résultats encourageants sont enregistrés sur la promotion de la gestion durable des forêts. Ces démarches doivent s'accompagner de façon complémentaire d'actions visant à développer les filières de transformation et de commercialisation des produits forestiers, bois et produits dérivés, ainsi que les produits forestiers non ligneux.

Depuis quelques années, des efforts importants sont conduits et des résultats encourageants sont enregistrés sur la promotion de la gestion durable des forêts. Ces démarches doivent s'accompagner de façon complémentaire d'actions visant à développer les filières de transformation et de commercialisation des produits forestiers, bois et produits dérivés, ainsi que les produits forestiers non ligneux.

Ainsi, lors de sa 38^{ème} session organisée à Brazzaville en juin 2005, le Conseil international des bois tropicaux a entériné le lancement d'une étude sur les possibilités de synergie entre le plan d'action de l'OAB pour la transformation plus poussée des bois en Afrique centrale d'une part, et le Plan régional de Convergence de la COMIFAC d'autre part. A partir des résultats de cette étude, une proposition de projet régional a été élaborée pour développer la transformation plus poussée des bois dans les pays de la COMIFAC membres de l'OIBT en Afrique centrale.

Ce projet doit conduire à la mise en place d'un mécanisme d'accompagnement des acteurs concernés par la transformation plus poussée des bois. Il repose sur: 1) l'établissement d'un état des lieux de la transformation du bois dans les secteurs artisanal, semi-industriel et industriel, et l'analyse des mécanismes de

fonctionnement de ces secteurs, 2) l'identification des besoins des acteurs intervenant dans la filière et la définition des modalités de réponse à ces besoins, et 3) la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif d'accompagnement des acteurs de la transformation du bois.

Références

AGRECO-MINEF/DFID, 2002. Etude du sous-secteur sciage artisanal au Cameroun. Yaoundé, Ministère de l'environnement et des forêts, Projet Sectoriel Forêt Environnement.

COMIFAC-Secrétariat Exécutif, 2004. Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Yaoundé, juillet 2004.

Fomete T., 2003. Stratégie cadre pour l'industrialisation des filières bois africaines (plan d'industrialisation régional). Deuxième conférence conjointe OAB/OIBT sur la transformation plus poussée des bois tropicaux africains.

Gérard J., Langbour P., 2006. Etude des synergies entre le plan d'action de l'OAB pour la promotion et la transformation plus poussée des bois en Afrique et le plan de convergence sous-régional de la COMIFA-Contribution au développement de la transformation plus poussée du bois dans cinq pays producteurs du bassin du Congo. Rapport final et proposition de projet, *Additional Activity Approved Under Decision 10(XXXII) Promotion of Sustainable Forest Management in the Congo basin - Study on further processing of tropical timber in Africa and development of regional project proposal for promotion of further tropical timber processing in Central Africa.*

JMN Consultants, 2005. Etude sur l'identification du secteur de la 2^{ème} transformation du bois à Yaoundé. Ministère des Forêts et de la Faune, Ambassade de France au Cameroun-SCAC.

OAB, 2004. Promotion de la transformation plus poussée des bois tropicaux en Afrique-Plan d'action proposé par la Conférence Ministérielle de l'OAB. Avant-projet OIBT PPD 15/98 Rev.2, 49p.

OIBT 2006. *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois, 2005.* OIBT, Yokohama, Japon

L'article ci-dessus résume un rapport intitulé Exploitation et gestion durable des forêts en Afrique centrale, établi en réponse à la Décision 10(XXXII) sur la promotion de la gestion durable des forêts dans le bassin du Congo. Le rapport intégral (en français) est disponible auprès du secrétariat de l'OIBT (itto@itto.or.jp).

L'expérience des forêts modèles au Cameroun

Des parties prenantes d'origine très variée se constituent en partenariats pour créer deux forêts modèles et réaliser la gestion durable des forêts

par
**Cyprain Jum,
Joachim Nguiebouri,
Mireille Zoa
et
Chimère Diaw**

Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR)

Bureau régional d'Afrique centrale

Boîte postale 2008
Yaoundé, Cameroun

c.jum@cgiar.org

f +237-223-74-37

LA FORESTERIE est un élément critique du tissu social du Cameroun, offrant des possibilités d'emploi et de loisirs et lui donnant une identité culturelle. Les forêts humides du Cameroun (270.162 km²) sont considérées comme étant les plus diversifiées de toutes les forêts d'Afrique centrale, renfermant une grande variété de populations végétales, animales et humaines. Gartlan (1992) rapporte que dans certains sites, on trouve plus de 200 espèces ligneuses sur un dixième d'hectare. Le secteur forestier est cependant confronté aux problèmes, à la fois graves et dynamiques, que posent la dégradation de l'environnement, l'équité et la pauvreté persistante et qui se traduisent par plus de déboisement, l'inégalité dans l'accès aux ressources et avantages, des services environnementaux dégradés, une faible productivité des terres et du travail, et un faible environnement politique et institutionnel.

Durant toute la période coloniale et jusqu'au milieu des années 90, les forêts camerounaises étaient gérées dans le cadre d'une structure et de processus centralisés, qui expropriaient les communautés locales des ressources et de leur gestion, et les excluaient de l'accès aux ressources forestières ainsi qu'aux avantages économiques qu'elles procuraient (Diaw *et al.* 1997; Ngwasiri 1998). Depuis le début des années 90, la structure institutionnelle et politique du Cameroun a fait l'objet d'une révision générale par un processus des réformes macro-politiques, sectorielles et constitutionnelles touchant tous les aspects de la société, en particulier les rapports entre la forêt, l'agriculture et les populations. Toutes sortes de facteurs agissant les uns sur les autres, notamment les pressions des donateurs, les intérêts économiques internationaux, les considérations politiques locales, le poids même des pressions locales des régimes fonciers et de l'emploi, sans oublier les pressions des mouvements de la société civile, ont déclenché dans la politique une tendance en faveur des individus, qui a débouché sur la promulgation de la loi forestière de 1994 et de son décret d'application (Ekoko 1997; Essama-Nssah & Gockowski 2000; Brown & Schreckenber 2001).

Le secteur forestier est confronté aux problèmes, à la fois graves et dynamiques, que posent la dégradation de l'environnement, l'équité et la pauvreté persistante et qui se traduisent par plus de déboisement, l'inégalité dans l'accès aux ressources et avantages, des services environnementaux dégradés, une faible productivité des terres et du travail, et un faible environnement politique et institutionnel.

Avec l'introduction des approches communautaires du développement rural et de la gestion des forêts au début des années 90 dans l'ensemble de la région, des principes tels que la



Travailleurs modèles: Facilitateurs et travailleurs entourant une grume récoltée à Bosquet, site d'une forêt communautaire des Pygmées Baka de Dja et Mpomo. Photo: Cyprain Jum/CIFOR

participation et l'intéressement des collectivités locales ont été progressivement embrassés par les praticiens. Dans le cas du Cameroun, Nguingui (1999) et Vabi *et al.* (2000) soulignent que la promulgation en 1994 d'une nouvelle législation forestière axée sur le passage des responsabilités de gestion aux collectivités locales a renforcé cette tendance participative. L'impact de cette approche se fait sentir sur tout le territoire du Cameroun rural (Oyono & Temple 2003).

Projet de forêts modèles au Cameroun

En 2003, le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et ses associés ont entrepris le projet de forêts modèles au Cameroun. Ce projet fait partie du Réseau international de forêts modèles (RIFM). L'objectif du RIFM est d'oeuvrer dans le sens de la gestion durable des forêts à travers le monde, tout en tenant compte des besoins des communautés locales. En 2005, le Gouvernement camerounais a choisi les sites de Campo Ma'an et Dja et Mpomo en tant que sites de forêts modèles. Le Gouvernement lui apportant son soutien, il sera d'autant plus certain que la gestion en collaboration sera adoptée avec succès dans la région. L'initiative a suscité une attention considérable au Cameroun et d'autres pays africains ont témoigné leur intérêt.

Les forêts modèles (FM) sont de vastes paysages multifonctionnels régis par un partenariat volontaire représentant toutes les utilisations et les valeurs importantes présentes dans ce paysage. Elles constituent un moyen novateur et fonctionnel engageant totalement et de manière constructive non seulement la société civile, mais aussi le Gouvernement, l'industrie, les groupes autochtones, les organismes de recherche et les organisations non gouvernementales (ONG) à l'intérieur d'un vaste paysage. Les partenaires intéressés aux terres et à leur nombreuses valeurs se rassemblent pour cerner les problèmes pratiques de gestion des terres et des forêts et pour collaborer à y trouver des réponses. Cette démarche leur permet de



Planificateurs modèles: Réunion du Conseil d'administration de la forêt modèle de Dja et Mpomo à Lomie, Est Cameroun. Photo: Marjolaine Veilleux/Université de Laval, Canada

développer une vision commune de leur avenir, de créer des structures représentatives, transparentes et responsables de gouvernance, et d'investir des ressources dans des initiatives conjointes et crédibles, et dans des activités de recherche-développement évaluées par les pairs. La forêt modèle est par conséquent une plate-forme d'innovation où les entités oeuvrant en faveur du développement et de la conservation peuvent collaborer avec les parties prenantes locales pour faire du développement durable une réalité pratique. Il existe environ 40 forêts modèles à travers le monde. Deux seulement se trouvent en Afrique, et toutes les deux au Cameroun.

D'après le Secrétariat du Réseau international de forêts modèles (SRIFM 2000), une forêt modèle est définie par un minimum de caractéristiques, à savoir:

- être fondée sur un partenariat volontaire rassemblant tous les acteurs—du niveau local au niveau national;
- un engagement déclaré de tous les acteurs du partenariat envers la gestion durable des forêts (GDF);
- un paysage assez vaste pour représenter les valeurs écologiques, sociales et économiques du paysage et pouvoir influencer les politiques y afférentes;
- une stratégie et un programme d'action tenant compte des besoins, des valeurs et des priorités des partenaires;

La forêt modèle est une plate-forme d'innovation où les entités oeuvrant en faveur du développement et de la conservation peuvent collaborer avec les parties prenantes locales pour faire du développement durable une réalité pratique.

- une structure de gouvernance qui soit transparente, redditionnelle et prête à consacrer des efforts concrets pour habiliter et entendre des partenaires non traditionnels; et
- un engagement au partage et à l'échange (mise en réseau), de sorte que les innovations puissent être partagées et leur introduction accélérée aux niveaux locaux, nationaux et internationaux.

Envergure du partenariat

Depuis 2005, Campo Ma'an et Dja et Mpomo sont les deux sites pilotes des forêts modèles dans le bassin du Congo. Collectivement, ces forêts modèles couvrent 1,5 million d'hectares de paysages boisés (environ 800 000 hectares chacun). Dans ces deux sites, les acteurs mettent en place des programmes de grande échelle axés sur le développement et la

gestion et fondés sur des partenariats volontaires qui respectent un éventail d'intérêts et de valeurs.

Ces deux forêts modèles englobent les territoires de dix municipalités (quatre à Dja et Mpomo et six à Campo Ma'an). Ensemble, elles sont le siège des opérations de cinq entreprises d'exploitation forestière (Campo: 2; Dja: 3), de deux plantations industrielles (hévéa, palmier à huile) à Campo, un parc national (Campo Ma'an) et une réserve de la biosphère (Dja). Deux réseaux locaux d'ONG (ROLD et ROCAME), rassemblant une douzaine d'ONG dans chaque site et plusieurs forêts communautaires (environ 75 établies ou en attente d'être reconnues) sont actives dans les sites. Les représentants et les chefs traditionnels d'un éventail de collectivités pygmées Bantou, Baka et Bagyeli sont également étroitement impliqués, ainsi que ceux d'organisations de femmes (une dans chaque site), de coopératives (GECEC; Dja et Mpomo), et de l'exploitation minière GEOVIC à Dja et Mpomo.

En plus de l'appui général des institutions gouvernementales (MINFOF, MINEP, IRAD et l'Administration territoriale des provinces du Sud et de l'Est), un certain nombre d'institutions financées par des fonds publics ou privés se sont jointes aux partenariats des forêts modèles, démontrant de ce fait qu'ils étaient crédibles sur le plan national et qu'ils avaient un rapport direct avec les problèmes de développement rural au Cameroun. Ces institutions comprennent le FEICOM (Fonds pour le développement rural), la MEAO (Mission d'étude pour l'aménagement de l'océan, Division de Kribi), le projet socio-économique de barrage de Memve'ele dans la région de Campo-Ma'an, le FEDEC (Fonds pour l'environnement et le développement constitué par le Gouvernement camerounais et le consortium pétrolier de l'oléoduc Tchad-Cameroun), le PNDP (Programme national de développement participatif) et l'ECOFAC (Programme régional pour l'environnement financé par l'UE) à Dja. L'ONG hollandaise de facilitation, SNV, a investi son appui dans le processus de FM dans les deux sites, alors que le WWF, présent également dans les deux sites, s'est engagé à participer plus largement à l'avenir.

Le CIFOR et le SRIFM, qui ont conjointement lancé le processus en 2003 avec le Gouvernement camerounais (MINEP/MINFOF), la COMIFAC, l'ACDI (Bureau du Cameroun), la FAO et l'UICN-CEFDHAC, ont continué d'apporter fermement leur soutien aux forêts modèles du Cameroun, notamment par des mesures de facilitation intersite, régionales, et internationales, comme la recherche, le suivi et la recherche par l'action sur le terrain.

Le problème

La nécessité de surmonter les nombreux conflits entre ceux qui interviennent dans les forêts est d'importance capitale pour établir des cadres de bonne gouvernance, d'innovation, d'utilisation équitable des ressources et des revenus de la forêt, ainsi que des avantages qu'elle procure. Les réformes introduites au Cameroun ont mené à l'établissement de plans d'utilisation et d'aménagement du territoire pour des concessions d'exploitation forestière, des aires protégées, des plantations agricoles et des forêts communautaires et municipales. Malheureusement, la faiblesse des liens fonctionnels entre ces différentes unités de gestion forestière a contribué à la fragmentation des paysages locaux sur lesquels des politiques de développement durable devraient être fondées. La création des forêts modèles au

Cameroun a été conçue dans le souci d'aider à résoudre ces problèmes. Ces forêts constituent un réseau cohérent d'échelle mondiale permettant de mettre à l'épreuve les principes de gestion durable sur la base de partenariats volontaires.

Méthodologie

Choix des sites

En mai 2003, le CIFOR et le SRIFM ont organisé un atelier à Nkolbisson (Yaoundé), en collaboration avec le MINEF et la FAO. Cet atelier avait pour but de faire la lumière sur le concept de forêt modèle et de déterminer si le développement d'un site dans le bassin du Congo présentait un intérêt. La réponse de l'atelier s'est avérée absolument positive. Une de ses principales recommandations a été de confier au MINEF et à des organismes régionaux comme la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) le rôle de chefs de fil pour monter l'initiative dans la région. Le CIFOR devait faciliter ce travail et mettre en place un comité chargé de suivre les progrès de l'initiative de forêt modèle. Les contacts, les discussions et les travaux de suivi ont continué pendant le reste de l'année.

En juin 2004, le CIFOR et le SRIFM ont organisé une série d'ateliers au Cameroun. Une diversité d'organisations, notamment le SRIFM, la COMIFAC, le Ministère des forêts et de la faune du Cameroun, l'Agence canadienne de développement international (ACDI), la FAO et l'Union mondiale pour la nature (UICN) ont accepté de collaborer pour projeter le développement des forêts modèles dans le bassin du Congo. Les réunions ont été présidées par le Ministère des forêts et de la faune du Cameroun, le CIFOR faisant office d'animateur. Il a été décidé d'organiser un concours pour choisir une forêt modèle au Cameroun qui pourrait servir de site pilote dans le bassin du Congo. Dix sites ont été invités à un atelier qui devait examiner comment les sites pilotes devraient être choisis.

Un cadre de critères des sites a été présenté à un atelier à Kribi. Les points saillants de ce cadre étaient les suivants 1) ferme engagement des acteurs et partenaires du site au processus; 2) nature et pertinence des problèmes de gestion du site; et 3) capacité du site de produire des ressources financières. Les représentants des sites potentiels et autres acteurs ont accueilli favorablement tant le concept de forêt modèle que l'idée de partenariat et ont accepté que l'évaluation soit basée sur le guide des critères de sélection des sites. Il a été demandé que les représentants des sites potentiels confirment l'engagement de leurs sites en soumettant un dossier de candidature qui serait évalué par un comité technique. Le Comité d'évaluation technique s'est alors rendu sur le terrain dans les trois sites ayant constitué les dossiers les plus marquants, qu'il a notés et a classés dans l'ordre.

En juin 2005, le Directeur général adjoint du CIFOR a rendu visite au Premier Ministre du Cameroun qui a exprimé son soutien pour l'approche de forêt modèle. En août, le Gouvernement a décidé de choisir les deux sites les mieux cotés, plutôt que de n'en choisir qu'un seul, et le Ministre des forêts et de la faune a officiellement demandé au SRIFM d'accepter le Cameroun au sein des membres à part entière du réseau.

Démarrage des activités dans les sites

Dès le début de 2005, le projet avait pris contact avec des acteurs dans les sites de Campo Ma'an et Dja et Mpomo pour développer



Nouvelle génération: Marjolaine Veilleux, étudiante stagiaire, avec des enfants des Pygmées Baka dans la forêt modèle de Dja et Mpomo, Est Cameroun. Photo: Cyprain Jum/CIFOR

une vision commune de la situation par différentes techniques, par exemple des séances de réflexion et des discussions avec un éventail de parties prenantes. Ensuite, une série d'ateliers de planification a été organisée pour se faire une idée holistique du problème et du contexte.

Il a résulté de ces ateliers, entre autres, que les acteurs des sites se sont engagés à mettre au point conjointement un plan d'action participatif (PAP). Les dispositifs principaux d'un PAP prévoient que: 1) chaque catégorie d'acteurs s'efforce séparément d'identifier et de classer ses problèmes de gestion des ressources naturelles et que, par la suite, tous les groupes d'acteurs se réunissent pour se mettre d'accord, ensemble, sur leurs problèmes prioritaires; 2) les groupes d'acteurs analysent séparément les solutions possibles et leurs impacts avant de se réunir en séance plénière pour partager leurs analyses et forger un consensus sur des solutions et des actions permettant de gagner à tous les coups; et 3) les participants préparent plus en détail un plan d'action pour la gestion des ressources naturelles.

Les représentants des sites potentiels et autres acteurs ont accueilli favorablement tant le concept de forêt modèle que l'idée de partenariat et ont accepté que l'évaluation soit basée sur le guide des critères de sélection des sites.

Le PAP est conçu de manière à encourager les participants à exprimer leurs opinions, en évitant que les délibérations ne soient dominées par des individus influents de la localité qui savent se faire entendre, et à mettre au point l'idée commune qu'ils se font de ce qu'est la gestion des ressources.

Cadre de participation

Les deux forêts modèles ont lancé un cadre relationnel unique qui favorise les liens verticaux, horizontaux et intersectoriels. Les acteurs des sites ont déjà identifié des lacunes de connaissances, défini les besoins de recherche et établi comment gérer des projets pour obtenir les connaissances nécessaires. Les acteurs sont en train de déterminer comment il est possible de modifier les pratiques de gestion forestière dans leurs organismes respectifs.

Activités techniques

Les activités entreprises comprennent des ateliers d'experts, l'amélioration de la communication et des exercices de planification stratégique visant à identifier les valeurs générales

et à envisager les approches de la gestion. Actuellement, les partenariats des forêts modèles sont mis à effet par le biais de tribunes de parties prenantes (femmes, pygmées Baka-Bagyeli, entreprises d'exploitation forestière, médias privés, groupes de conservation, ONG et municipalités). Chaque tribune est représentée par un conseil de 17 administrateurs (CA) élus à la première assemblée constituante annuelle de la forêt modèle en janvier 2006. Ces tribunes sont en train de préciser les règlements et mécanismes fondamentaux d'adhésion et de gouvernance. Les mesures prises jusqu'ici par les forêts modèles incluent la reconnaissance juridique et l'établissement des structures de gouvernance. Il n'est cependant pas possible de s'attaquer d'emblée à tous les problèmes. Les activités projetées maintenant comprennent des micro-projets qui produiront des revenus pour le site et la mise au point d'indicateurs locaux pour mesurer les effets des actions entreprises dans les forêts modèles.

Stratégie future proposée

Le développement d'un programme de forêts modèles au Cameroun est la première étape dans l'établissement d'un réseau de forêts modèles dans le bassin du Congo. L'établissement d'un tel réseau comporte trois phases principales:

- **2000-05:** élaboration des politiques, choix des sites et développement des partenariats de base avec les parties prenantes locales.
- **2006-08:** mise en place de structures de gouvernance, projets opérationnels et initiatives durables et autonomes. Renforcement de la participation des acteurs locaux au-delà des unités administratives.
- **2008-09 (et au-delà):** consolidation et expansion—prolongation des projets de développement et accroissement de la gestion durable des ressources forestières locales.

Ce processus tirera des enseignements des succès remportés au Cameroun, lesquels peuvent être attribués, du moins en partie, aux facteurs suivants:

- *L'ouverture d'esprit de la part du Cameroun aux changements dans le secteur forestier* a permis un débat animé et utile. La démocratisation du secteur forestier a relancé l'intérêt pour les leçons à tirer de l'expérience des projets sur le terrain et des nouveaux concepts, permettant ainsi aux intervenants dans la forêt de s'attaquer aux nouveaux défis.
- *L'engagement des organisations de la société civile de participer au dialogue* permet aux parties prenantes de contribuer à des processus nationaux formellement organisés pour s'assurer que leurs opinions sont entendues.
- *L'engagement manifeste du gouvernement*, particulièrement celui du Ministère des forêts et de la faune par l'intermédiaire de son personnel des services centraux et externes, de stimuler et de guider le processus.
- *L'appui financier et technique externe approprié* du Centre canadien de recherche pour le développement international (CRDI), du SRIFM et du CIFOR permet au processus de maintenir l'élan, la direction et le but, sans occasionner, pour l'Etat, la perte de propriété, ni risquer d'amoinrir son engagement.

Conclusion

Le programme fournit un cadre permettant flexibilité, innovation et apprentissage collectif au niveau général des paysages. Les partenariats entre parties prenantes se sont avérés de loin les plus exigeants et délicats à mettre en place et ont ralenti le développement des connaissances concernant la diversité des ressources des terres et l'apprentissage partagé. Démontrer les progrès et les résultats pose également un défi. Tous les espoirs sont permis de voir le programme se traduire par des changements sur le terrain et influencer sur la politique forestière.

L'expérience du Cameroun veut que le Gouvernement ne peut à lui seul tracer la route vers la GDF, qui doit être construite à partir de la base avec la participation intersectorielle et locale. C'est l'avantage du processus de forêt modèle.

Tandis que cet article a été produit grâce à des contributions financières du CRDI, du SRIFM et du CIFOR, les avis exprimés demeurent ceux des auteurs.

Références

- Brown, D. & Schreckenberg, K. 2001. Foresterie communautaire: relever le défi au Cameroun. *Réseau foresterie pour le développement durable* 25a: 1-19.
- Diaw, C. Assoumou, H. & Dikongue, E. 1997. Community management of forest resources: conceptual developments and institutional change in the humid forest zone of Cameroon. Exposé présenté au Programme écorégional pour les zones tropicales humides et sub-humides (EPHTA) Launching of the Forest margins Benchmark, Yaoundé, 26-27 mai 1997.
- Ekoko, F. 1997. The political economy of the 1994 Cameroon forestry law. Exposé présenté à l'audition régionale dans la région africaine de la Commission sur les forêts et le développement durable, Yaoundé, mai 1997.
- Essama-Nssah, B. & Gockowsky, J. 2000. *Cameroon Forest Sector Development in a Difficult Political Economy*. World Bank-Operational Evaluation Department, Washington, DC, Etats-Unis.
- Gartlan, S. 1993. 'Cameroun'. In: Sayer, J. A., Harcourt, C.S. & Collins, N.M.(eds), *Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique*. UICN, Gland, Suisse
- IMFNS 2000. Model forest development Guide. Réseau international des forêts modèles, Ottawa, Canada.
- Nguiebouri, J., Tiani, A., Neba, G., & Diaw, C. 2002. Etude du Contexte de la Gestion Forestière de la Région de Campo Ma'an (projet non publié). CIFOR, Yaoundé, Cameroun.
- Nguingui, J.-C. 1999. Les approches participatives dans la gestion des éco-systèmes forestiers d'Afrique centrale. *CIFOR Etude spéciale* 23, CIFOR, Jakarta, Indonésie.
- Ngwasiri, C. N. 1998. Land tenure and resource access within WWF-CPO conservation Sites: An analysis of the legal context and traditional tenure Systems. Rapport de consultants établi pour WWF-Cameroun (Yaoundé), non publié.
- Oyono, P. R. 1998. Cameroon Rainforest: Economic Crisis, Rural Poverty, Biodiversity. *Ambio* 27: 557-59.
- Oyono, P. R. & Temple, L. 2003. Métamorphose des organisations rurales au Cameroun. Implications pour la recherche-développement et la gestion des ressources naturelles. *Revue Internationale de l'économie sociale* 288: 68-79.
- Vabi, M. B., Ngwasiri, C.N., Galega, P.T., & Oyono, Phil R. 2000. The devolution of forest management responsibilities to local communities. Context and implementation hurdles in Cameroon. *Etude spéciale*, WWF/Cameroon Program Office, Yaoundé, Cameroun.

Réhabilitation et gestion des forêts dans l'est du Brésil

Un projet OIBT réhabilite les bassins versants et les forêts ripicoles au coeur de la vallée du Rio Doce

par
Danilo Rocha¹
et
Elvio Rodrigues de Assis²

¹Coordinateur du projet

²Assistant géographe du projet

Institut forestier de l'Etat
Minas Gerais, Brésil

projetoibt.itto@ief.mg.gov.br

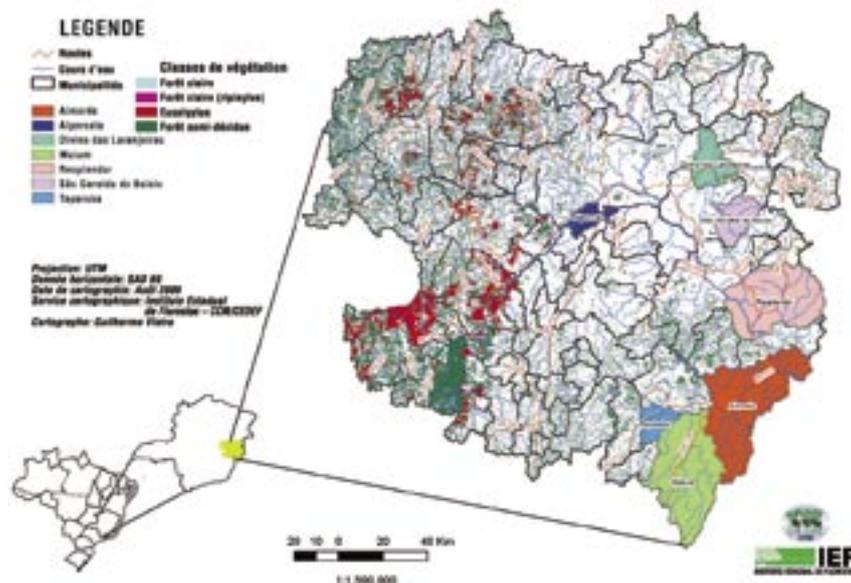
DEPUIS plus de 50 ans, la zone centrale du Rio Doce, qui était jadis couverte de forêts atlantiques luxuriantes, a perdu une grande partie de son couvert forestier. Les forêts ont été presque entièrement remplacées par des pâturages pour l'élevage de bovins car on croyait en général dans la région qu'il fallait abattre tous les arbres parce qu'ils contraignaient le pacage du bétail. L'absence de couvert forestier, le dessèchement des prairies et le compactage de sols peu profonds ont tous réduit la rétention et l'infiltration de l'eau de pluie ainsi que le nombre de sources alimentant les cours d'eau, contribuant à faire de cette zone rurale l'une des régions les plus pauvres et les plus inhospitalières de l'Etat de Minas Gerais et du Brésil en général.

Pour remédier à cette situation, un projet pilote de réhabilitation et de gestion des forêts dans les zones dégradées a été mis en oeuvre avec l'aide financière de l'OIBT dans les municipalités d'Aimores, Divino das Laranjeiras, Governador Valadares, Mutum, Resplendor, São Geraldo do Baxio et Taparuba au coeur de la vallée du Rio Doce dans l'Etat de Minas Gerais (Brésil) (Figure 1). Il est exécuté par l'Institut forestier qui dépend du Secrétariat national pour l'environnement et le développement durable de l'Etat de Minas Gerais. Ce projet, PD 62/99 REV.3 (F) 'Projet de reboisement pilote pour la reconstitution des zones dégradées dans le Moyen Doce de l'Etat brésilien de Minas Gerais', a démarré en octobre 2004 pour une durée prévue de quatre ans. Le total de son budget se monte à près de 800 000 dollars des Etats-Unis, y compris une contribution de l'OIBT de 524 000 dollars.

L'objectif global du projet consiste à établir des unités pilotes de démonstration pour la réhabilitation des espaces forestiers dégradés dans les micro-bassins versants du fleuve du Moyen Doce, en vue de reconstituer la couverture forestière et de créer des forêts de production. Ainsi, le projet contribuera à la mise en oeuvre et à la diffusion de modèles de reboisement et de gestion des forêts compatibles avec les réalités de la région.

Sites du projet

Figure 1: Région du Moyen Doce indiquant ses sept micro-bassins versants



Le projet vise spécifiquement à remettre en état 300 hectares de zones de bassins versants et de forêt ripicole le long des berges et des sources de cours d'eau; à planter 100 hectares de forêts de production; et à gérer 1000 hectares de forêts secondaires dégradées où l'espèce *Miracrodruon urundeuva* (aroeirinha) prédomine. La stratégie du projet consiste essentiellement à confier à des producteurs ruraux l'établissement de placettes dans chacun des sept micro-bassins versants du secteur. Jusqu'à 40 familles seront chargées des travaux sur le terrain.

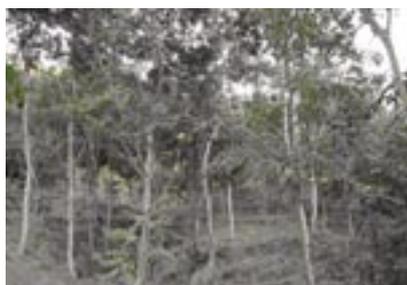
Certaines ressources du projet sont utilisées pour aider à couvrir les coûts des activités liées à la production des jeunes plants adaptés au site et à leur plantation et gestion ultérieures. D'autres sont également employées pour des activités de formation, des échanges entre les producteurs et les techniciens ruraux, l'exécution d'un programme de diagnostic et de contrôle des conditions sociales et environnementales, et la diffusion des résultats du projet.

Les activités de gestion forestières sont exécutées dans des secteurs qui étaient précédemment envahis par aroeirinha, car cette espèce forestière a une énorme capacité tant de reproduction et que de multiplication dans les sols dégradés et inhibe la régénération d'autres espèces végétales naturelles. Une gestion appropriée d'aroeirinha permettra de contrer sa prédominance, de rétablir la productivité des forêts et d'améliorer la qualité des pâturages.

Il est prévu que la réalisation du projet aura contribué à l'utilisation durable des ressources de la forêt dans la région et aura amélioré les niveaux de revenu des producteurs ruraux, et qu'il aura ainsi contribué à renverser le cycle actuel d'appauvrissement que subit la région.



Régénération naturelle d'aroeirinha.
Photo: Danilo Rocha



Régénération d'aroeirinha dans une forêt sous gestion. Photo: Danilo Rocha

La traçabilité des grumes au Guyana

Une étude de l'OIBT examine la mesure dans laquelle le système de traçabilité des grumes du Guyana identifie le bois illégalement récolté

par
James Singh

Commission forestière du Guyana

AU GUYANA, encourager la vérification de la légalité des opérations forestières est devenu une priorité de niveau national. La demande de bois tropicaux s'intensifiant, simultanément à la pression de plus en plus lourde qui pèse sur les forêts tropicales naturelles, le Guyana a décidé de s'attaquer aux difficultés que présente la vérification de l'origine de tous les produits bois issus de ses forêts.

A cet effet, en 2000, le Guyana a institué un système national de suivi des grumes devant servir non seulement à vérifier l'origine des produits forestiers mais également, ce qui est tout aussi important, comme moyen pour contrôler les activités forestières illégales. Ce système est exhaustif et s'applique à toutes les opérations exécutées dans les forêts d'état au Guyana, ainsi que sur les terres indigènes et les propriétés privées. Il fournit des preuves vérifiables de la légitimité, du lieu et de l'ampleur des opérations forestières, en vertu desquelles les étiquettes devant être apposées aux grumes sont assignées aux exploitants opérant légalement au début de leur campagne annuelle. Ce système a été mis en oeuvre au moment opportun pour le secteur forestier du Guyana, vu que les acheteurs internationaux exigent de plus en plus des produits bois certifiés, ou tout au moins, des produits dont la légalité peut être vérifiée.

Après six ans de l'application généralement réussie du dispositif de traçabilité des grumes, la Commission forestière du Guyana (GFC) a estimé qu'il était nécessaire de procéder à un audit en vue de renforcer l'ensemble des fonctionnalités du système.

... triple objectif ...: 1) procéder à un audit du dispositif existant de traçabilité des grumes; 2) élaborer une base de données pour enregistrer l'état actuel de toutes les étiquettes des grumes; et 3) former les exploitants des forêts à l'utilisation efficace du dispositif de traçabilité.

Améliorer la traçabilité des grumes

En 2006, la GFC a proposé à l'OIBT, en vue de son financement dans le cadre du Programme de travail 2006-2007 de l'Organisation, une activité intitulée 'Améliorer l'application des lois dans le secteur forestier du Guyana par un audit du dispositif GFC de traçabilité des grumes'. Cette activité du programme de travail invite l'OIBT à aider les pays, à leur demande, à mettre au point des systèmes pour démontrer la légalité des exportations de bois. La GFC était l'agence chargée d'exécuter cette activité. Il s'agissait de poursuivre le triple objectif suivant: 1) procéder à un audit du dispositif existant de traçabilité des grumes; 2) élaborer une base de données pour enregistrer l'état actuel de toutes les étiquettes des grumes; et 3) former les exploitants des forêts à l'utilisation efficace du dispositif de traçabilité.



Etiquette d'origine: Les étiquettes telles que celle-ci sont des outils importants du dispositif de traçabilité dans la chaîne de responsabilité au Guyana. Photo: P. Bholanath

Activités principales

En juin 2006, la GFC a engagé la firme d'experts-conseils ProForest basée au Royaume-Uni et l'a chargée de procéder à un audit du système de suivi des grumes mis place par le Guyana pour ses produits bois. Conformément aux prescriptions de l'Initiative européenne sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (FLEGT-UE) et aux conditions du Global Forestry Trade Network (GFTN), les systèmes d'assurance de légalité appliqués au Guyana tiennent compte de la définition de la légalité et d'un mécanisme devant garantir qu'il existe une chaîne de responsabilité sûre pour les produits bois. Il a été envisagé que la définition de la légalité des produits ligneux englobe toutes les lois et tous les règlements qui doivent être respectés au cours des opérations de production au Guyana. La traçabilité a été considérée comme un élément important de l'ensemble de la chaîne de responsabilité et qu'elle devait permettre adéquatement de suivre le bois depuis la forêt où il est récolté jusqu'au point d'exportation, en passant par différents propriétaires et les différents stades de sa transformation.

Un cabinet local d'experts-conseils en informatique et un spécialiste de la formation ont été chargés d'une part de mettre au point la base de données permettant de dépister les étiquettes de grumes délivrées et utilisées, et d'autre part de dispenser la formation en matière d'étiquetage des grumes. La formation à l'utilisation et à la documentation du système de suivi des grumes a été conduite par la GFC en collaboration avec le Forest Products Marketing Council du Guyana (FPMC).

Protocole d'audit

Afin de réaliser les travaux envisagés, y compris une définition de la légalité et d'une traçabilité adéquate, ProForest a établi une liste de contrôle pour évaluer en profondeur le système de légalité des bois en vigueur actuellement au Guyana, lequel couvre toutes les mesures existantes, la documentation

et l'application courantes en termes de capacité du système d'indiquer la légalité et le cheminement de la grume depuis la souche jusqu'au consommateur final.

Au cours du processus d'évaluation, des entretiens ont eu lieu avec des représentants de l'industrie, du gouvernement, d'organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres responsables ayant une bonne connaissance et l'expérience du secteur forestier guyanien. L'évaluation était concentrée sur l'identification des lacunes dans la documentation existante et sur les mécanismes opérationnels courants, afin d'en déterminer la capacité d'indiquer la légalité et la traçabilité, en prêtant particulièrement l'attention aux prescriptions définies dans des systèmes reconnus sur le plan international.

Résultats

Les activités de cet exercice ont fait ressortir les secteurs dans lesquels il est justifié d'apporter des modifications, mais elles ont également indiqué que la GFC avait réussi à bien formuler un mécanisme de traçabilité des grumes utilisant des étiquettes d'identification des grumes et un système de documentation. Bien que les éléments de base d'un système de suivi soient en place, les consultants ont relevé des incohérences dans son application courante. Celles-ci portaient entre autres sur la détermination et l'émission de la possibilité de coupe annuelle (AAC) pour les espèces exploitées par les concessionnaires, avec permis/étiquettes y afférents, y compris récolement, identification et documentation des grumes en cours de transport, contrôle et identification du bois en cours de transformation.

Suite aux recommandations formulées sur la façon d'améliorer le système afin de corriger ces imperfections, la GFC a dressé un plan d'action pour remédier aux incohérences constatées à chaque stade des opérations. Ce plan d'action est en cours d'exécution par les soins de la GFC. Un consultant en informatique a mis au point une base de données pour suivre la délivrance et l'utilisation des étiquettes. Ce produit s'avère déjà utile car il permet de vérifier opportunément les étiquettes délivrées aux concessionnaires et celles qu'ils utilisent.

La formation a été dispensée à onze points stratégiques à travers le Guyana. Les sessions étaient très réussies et la participation excellente. Une équipe des cadres supérieurs de la GFC s'est chargée des séances d'instruction, en collaboration avec le FPMC. L'interaction à ces séances illustre de manière efficace comment fonctionne le dispositif de traçabilité des grumes et permettait aux participants de faire des commentaires au sujet d'autres améliorations.

Conclusions

Ce projet a été très utile car il a permis de cerner les principaux domaines sur lesquels la Commission forestière du Guyana devra de plus en plus mettre l'accent dans un proche avenir. Les principaux enseignements tirés du projet sont les suivants:

- il est nécessaire d'envisager un audit périodique du système de suivi des grumes afin de s'assurer que son fonctionnement est efficace;
- il doit être procédé régulièrement à un contrôle de récolement adéquat entre étiquettes délivrées et utilisées afin de savoir au jour le jour comment ces étiquettes sont utilisées;
- la formation concernant l'application du système de suivi des grumes doit être dispensée de façon périodique;
- la documentation concernant l'utilisation des étiquettes doit être plus cohérente et systématique afin d'identifier et de dépister les contrevenants;
- il est nécessaire d'avoir une définition nationale largement admise de ce qu'est la légalité en matière de forêt afin de pouvoir l'appliquer pour vérifier la légalité dans la chaîne de responsabilité des produits bois; et



Avant le transport: Empilement de grumes étiquetées dans une concession de la zone de Mabura au Guyana. Photo: P. Bholanath

- les coupes annuelles autorisées devraient être basées sur les niveaux de disponibilité/exploitation des espèces.

On a constaté que les mécanismes nécessaires d'une chaîne de responsabilité solide sont en place, mais qu'ils doivent être renforcés afin d'assurer la légalité du commerce de tous les produits forestiers. Le secteur forestier du Guyana est en voie d'expansion et de développement, ce qui entraîne pour la GFC des responsabilités supplémentaires en ce qui concerne le mécanisme de suivi et de réglementation. La GFC a indiqué qu'elle était décidée à relever ces défis et à engager les ressources nécessaires pour combler les lacunes constatées. La formation à l'utilisation du dispositif de traçabilité des grumes est également d'importance capitale. Elle est indispensable si l'on veut que le système continue à fonctionner sans à-coup en dépit des renouvellements de personnel ou du manque de ressources au niveau des opérations forestières.

La base de données, mise au point en tant que troisième produit de cet exercice, est nécessaire pour facilement mettre en rapport les étiquettes et les grumes effectivement prélevées. C'était là un des domaines que les auditeurs considéraient essentiels pour faciliter la surveillance efficace du dispositif de traçabilité des grumes. De plus, il est impératif de définir avec précision ce qu'est la légalité et de suivre plus étroitement l'utilisation des étiquettes pour faire en sorte que le système continue de fonctionner de manière efficace et de fournir la base du contrôle de la légalité.

La GFC et le FPMC s'appuient actuellement sur les acquis de ces travaux pour établir un système de contrôle de la légalité des produits bois au Guyana (voir PD 440/07 REV.1 (M,1), page 18). On envisage que ce système sera utilisé pour faciliter la vérification de la légalité des produits forestiers originaires de concessions guyanaises. Ce système aidera considérablement les exportateurs de produits forestiers qui s'efforceront de pénétrer et maintenir des marchés internationaux où les produits dont la légalité est vérifiable sont recherchés.

Projets récemment financés par l'OIBT

Les projets et avant-projets résumés ci-dessous ont été financés à la quarante-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux qui a eu lieu en mai 2007. Un montant total de 5,3 millions de dollars des Etats-Unis a été engagé pour les projets, avant-projets et activités approuvés à cette session.

Projets

Conservation et reboisement des mangroves forestières menacées sur le littoral de la Côte Pacifique du Panama (PD 156/02 Rev. 2 (F)–Phase II)

Budget	OIBT:	316 887 \$
	Gouvernement panaméen:	168 290 \$
	Total	485 177 \$

Agence d'exécution ANAM–Autorité nationale chargée de l'environnement

Les forêts de mangrove au Panama représentent environ 5,6% du couvert forestier naturel (environ 170.000 hectares), dont la majorité se trouve le long de la côte du Pacifique. Ces forêts de mangrove subissent constamment des pressions qui mènent à leur dégradation et leur destruction, imputables principalement à l'aquaculture, l'agriculture et l'élevage ainsi qu'au prélèvement de produits forestiers. Cette proposition s'appuiera sur les résultats du projet PD 128/91 REV.2 (F) 'Mise en valeur, conservation et développement des mangroves du Panama' en vue d'assurer la conservation collective et la gestion durable de 4000 hectares de forêts de mangrove panaméennes en bordure du Pacifique. Il permettra également de mettre en oeuvre des travaux de réhabilitation sur 1250 hectares de terres dégradées afin de soutenir la contribution de cet écosystème au bien-être de la société panaméenne, en particulier celui des collectivités qui dépendent directement de ces ressources naturelles.

Formation à la démonstration, l'application et la vulgarisation du Manuel OIBT de restauration des paysages forestiers sous les Tropiques en Chine (PD 423/06 Rev.2 (F))

Budget	OIBT:	372 060 \$
	Gouvernement chinois:	159 025 \$
	Total	531 085 \$

Agences d'exécution Institut de recherche sur les techniques d'information forestière, Académie forestière de Chine (CAF)

Le gouvernement central de Chine, de même que les pouvoirs publics locaux des régions tropicales du pays ont fait de grands efforts pour améliorer la gestion des forêts tropicales et, de ce fait, étendre la superficie couverte de forêts. Néanmoins, la dégradation, la fragmentation et la modification des forêts se poursuivent pour différentes raisons, notamment du fait que les parties prenantes ne saisissent pas très bien ce que représentent les paysages de forêts tropicales et qu'il leur manque un mécanisme de participation à la prise de décisions concernant la gestion des forêts; parmi les autres causes on peut citer la pauvreté, l'absence d'approches et de démonstrations appropriées, le manque d'incitations financières pour la restauration des paysages forestiers et les faiblesses de la politique nationale.

Ce projet favorisera la restauration des paysages, la gestion durable des forêts tropicales et le développement durable dans la région tropicale de Chine. Ses objectifs spécifiques sont: 1) d'organiser des formations et d'appliquer en Chine tropicale le manuel OIBT sur la 'Restauration des paysages forestiers'; et 2) de démontrer et diffuser l'application du manuel OIBT dans les régions tropicales de Chine.

Restauration des fonctions de l'écosystème du bassin du lac Toba par le développement des communautés et le renforcement des capacités locales à la réhabilitation des forêts et des terres (Indonésie; PD 394/06 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	549 974 \$
	Gouvernement indonésien:	192 430 \$
	Total	742 404 \$

Agences d'exécution Agence forestière de recherche-développement, Ministère des Forêts

Cette proposition de projet fait suite aux recommandations de la mission technique OIBT en Indonésie concernant la réhabilitation des bassins versants en Indonésie et à l'étude effectuée par la JICA pour la mise en valeur du bassin du lac Toba (LTCA). Ce projet contribuera à l'amélioration et à la pérennisation des fonctions de l'écosystème du bassin versant du lac Toba en empêchant le défrichement continu et en étayant des programmes de réhabilitation de la forêt et des terres dégradées dans cette zone. Ses objectifs spécifiques sont: i) de freiner le rythme des défrichages de la forêt à des fins agricoles grâce au développement au sein des collectivités; et ii) d'améliorer la réalisation de programmes de réhabilitation de la forêt et des terres de la zone du LTCA grâce au renforcement des capacités des institutions locales.

Promotion de l'aménagement durable des forêts africaines (PD 124/01 Rev.2 (M)–Phase II Etape 1)

Budget	OIBT:	320 000 \$
	OAB:	40 000 \$
	Total	360 000 \$

Agences d'exécution Organisation Africaine du Bois (OAB), OIBT

Ce projet a été formulé conformément à la décision 4(xxix) du CIWT afin de développer un cadre de coopération entre l'OIBT et l'OAB pour la promotion et l'application des Principes, Critères et Indicateurs OAB-OIBT de la gestion durable des forêts africaines (PCI), qui permettrait ensuite d'élaborer des systèmes crédibles d'évaluation et de certification. Les objectifs spécifiques du projet visant à cerner les principaux éléments de capacités adéquates sont: 1) l'application au niveau national des PCI OAB-OIBT dans les pays africains membres de l'OIBT; et 2) le soutien individuel apporté aux différents pays membres pour mettre en oeuvre les PCI OAB-OIBT en vue d'une coopération régionale efficace au sein de l'OAB. La phase II du projet a été scindée en deux étapes d'une année pour en faciliter le financement et l'exécution.

Amélioration de la détection et de la prévention de l'exploitation forestière illégale et de l'illégalité dans l'expédition et le commerce des produits bois au Guyana (PD 440/07 Rev.1 (M,I))

Budget	OIBT:	574 101 \$
	Gouvernement guyanien:	184 019 \$
	Total	758 120 \$

Agence d'exécution Commission forestière du Guyana

Bien que les coupes clandestines au Guyana ne soient peut-être pas aussi répandues qu'elles semblent l'être dans d'autres pays, elles ont sans aucun doute d'importantes incidences sur l'économie en développement et relativement faible du pays, de même qu'elles ont des conséquences environnementales et socio-culturelles. Deux des principales raisons pour lesquelles

la détection des coupes et autres activités illégales laisse à désirer peuvent être attribuées 1) à la vaste étendue d'un domaine forestier largement inaccessible, où il est difficile d'opérer une surveillance effective; et 2) à un système manuel de traçabilité des grumes sujet à des erreurs et qui ne facilite pas un transfert rapide des informations et des données.

Pour résoudre ces deux problèmes, le projet 1) élaborera un SIG intégré et dynamique qui comprendra une analyse de l'imagerie satellitaire, des indicateurs d'illégalité et une base de données des opérations légales; et 2) instaurera un système code barres de traçabilité des grumes qui transmettra les données à une base de données centrale reliée à un réseau d'échelle nationale. Ainsi, les données pourront être communiquées en temps quasi réel pour que l'organisme de réglementation et les acteurs du secteur privé aient à disposition les informations de traçabilité.

Renforcement du Centre de statistiques et d'information sur forêts – CIEF (Honduras; PD 443/07 Rev.1 (M))

Budget	OIBT:	230 023 \$
	Gouvernement hondurien:	168 928 \$
	Total	398 951 \$

Agence d'exécution Administración Forestal del Estado (AFE-COHDEFOR)

Ce projet est un des produits de l'avant-projet OIBT PPD 93/04 (M), 'Analyse de la situation actuelle et élaboration d'une proposition de projet destinée au renforcement du Centre d'informations statistiques forestières du Honduras'. Il renforcera le Centre d'informations statistiques forestières du Honduras (CIEF) exploité par l'Administration forestière nationale et la Corporation hondurienne de développement des forêts (AFE-COHDEFOR). Il créera un système intégré de statistiques et d'informations sur les forêts qui augmentera la contribution et la pertinence du sous-secteur forestier au développement social, économique et environnemental du pays, en renforçant du même coup les capacités locales, régionales et institutionnelles.

Promotion de l'exploitation des ressources ligneuses des plantations en vulgarisant des techniques rationnelles de protection de l'environnement (Chine; PD 398/06 Rev.2 (I))

Budget	OIBT:	291 060 \$
	Gouvernement chinois:	122 500 \$
	Total	413 560 \$

Agence d'exécution Institut de recherche forestière du Guangdong (GDFRI)

Ce projet de trois ans fera suite au projet PD 52/99 REV. 2 (1) «Mise au point et vulgarisation de techniques de conservation des bois tropicaux» dont il consolidera les acquis. Il vise à mettre au point des techniques de préservation du bois sans danger pour l'environnement et d'instaurer un système de contrôle des produits bois traités en Chine méridionale, afin d'assurer l'utilisation efficace des bois issus de plantations. Il s'appliquera également à la création d'un centre de démonstration des bois traités aux produits de préservation en Chine méridionale, l'objectif étant de permettre de mieux contrôler la sécurité et la qualité des produits de préservation.

Conférence internationale sur l'innovation dans les entreprises de la filière bois (Côte d'Ivoire; PD 268/04 Rev.3 (I))

Budget	OIBT:	147 960 \$
	Gouvernement ivoirien:	40 244 \$
	Industries:	36 000 \$
	Total	224,204 \$

Agences d'exécution Direction des industries forestières, Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêts

L'objectif de ce projet est d'organiser une conférence internationale qui devrait faire le point sur l'état actuel de la recherche-développement, de l'innovation et des autres progrès technologiques dans l'ensemble de la filière forêt-bois. La conférence permettra de définir des politiques et des stratégies destinées à stimuler les innovations et à les employer pour améliorer continuellement la durabilité et la compétitivité des entreprises de la filière. Elle sera également l'occasion non seulement de consolider les associations et des alliances stratégiques qui existent déjà mais aussi d'en conclure de nouvelles en vue d'aider au transfert de techniques, de connaissances et de savoir-faire.

Avant-projets

Lignes directrices pour la restauration des mangroves et d'autres forêts littorales endommagées par les tsunamis et d'autres catastrophes naturelles en région Asie-Pacifique (Japon; PPD 134/07 Rev.1 (F))

Budget	OIBT:	129 038 \$
	ISME et autres:	11 250 \$
	Total	140 288 \$

Agence d'exécution International Society for Mangrove Ecosystems (ISME)

La mangrove et d'autres types de forêts littorales procurent des moyens d'existence à des collectivités riveraines et protègent les littoraux des tsunamis et d'autres phénomènes naturels dangereux comme les cyclones, les typhons, les inondations et l'érosion des rivages. Toutefois, aucun guide pratique ni directive n'a jusqu'à présent été produit pour la restauration des mangroves et d'autres formations végétales côtières endommagées.

Cet avant-projet a pour objectif de réévaluer le rôle et les fonctions des mangroves et des forêts littorales dans l'atténuation des conséquences de catastrophes naturelles dans la région Asie-Pacifique et d'aider les pays de la région à faciliter les travaux de réhabilitation destinés à atténuer tous éventuels dommages futurs de cet ordre.

Analyse des formations nécessaires dans la filière menuiserie-charpenterie aux Philippines (PPD 133/07 Rev.1 (I))

Budget	OIBT:	79 199 \$
	Gouvernement philippin:	8 050 \$
	Total	87 249 \$

Agence d'exécution Institut de recherche-développement pour les produits forestiers (FPRDI)

Cet avant-projet déterminera les besoins de la filière menuiserie-charpenterie des Philippines en matière de formation. Plus particulièrement, il déterminera le niveau actuel des aptitudes dans cette industrie et le comparera au niveau exigé pour chaque travail/emploi. Les bénéficiaires ciblés de ce projet sont les associations de la filière menuiserie-charpenterie et les micro- et petites entreprises fabriquant des pièces de menuiserie-charpenterie et qui ne sont affiliées à aucune association industrielle.

Producteurs

Afrique

*Cameroun
Congo
Côte d'Ivoire
Gabon
Ghana
Libéria
Nigéria
République centrafricaine
République démocratique du Congo
Togo*

Asie & Pacifique

*Cambodge
Fidji
Inde
Indonésie
Malaisie
Myanmar
Papouasie-Nouvelle-Guinée
Philippines
Thaïlande
Vanuatu*

Amérique latine

*Bolivie
Brésil
Colombie
Equateur
Guatemala
Guyana
Honduras
Mexique
Panama
Pérou
Suriname
Trinité-et-Tobago
Venezuela*

Consommateurs

*Australie
Canada
Chine
Communauté européenne
Allemagne
Autriche
Belgique
Danemark
Espagne
Finlande
France
Grèce
Irlande
Italie
Luxembourg
Pays-Bas
Pologne
Portugal
Suède
Royaume-Uni
Egypte
Etats-Unis d'Amérique
Japon
Népal
Norvège
Nouvelle-Zélande
République de Corée
Suisse*

Le marché est préoccupé par l'insuffisance de l'offre et les taxes à l'exportation

par
Jairo Castaño

LES PRIX des produits de bois tropicaux se sont raffermiss au cours du deuxième trimestre de 2007. Leur remontée peut être attribuée à une demande soutenue de Chine et d'Inde, au recul des exportations des produits primaires, à l'augmentation continue des exportations de produits transformés et à la forte hausse des taxes qui seront sans doute imposées sur les grumes exportées de Russie.

La fermeté de la demande stabilise les prix africains

Les prix des produits ligneux d'Afrique du Centre et de l'Ouest sont demeurés relativement stables au cours du deuxième trimestre de 2007, pour plusieurs raisons: une solide demande de Chine et d'Inde pour les catégories inférieures de grumes, les fortes pluies qui se sont abattues dans les zones de production, le temps doux en Europe et la hausse des prix accompagnée d'un resserrement de l'offre en Asie du Sud-Est. On s'attend à ce que les prix restent fermes durant le printemps et au-delà. Cependant, les grumes d'okoumé et d'okan destinées au marché chinois ont perdu du terrain à cause d'une accumulation des stocks dans certains ports chinois. Mais cet amoncellement de grumes ne devrait être que provisoire. La figure 1 montre que les prix des grumes d'acajou africain (khaya) approchent de leur point culminant historique de 1993.

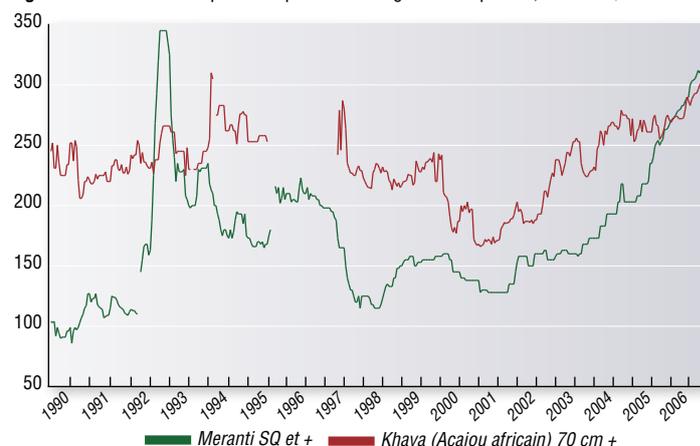
Au Ghana, les exportations des produits bois ont perdu presque 8% en valeur et 3% en volume durant 2006 à cause de l'insuffisance des fournitures de matières premières ligneuses nécessaires pour exécuter les contrats d'exportation. En mars 2007, le Ghana et l'UE ont tenu à Accra leur première réunion de négociation d'un Accord de Partenariat volontaire (APV). Une fois signé, cet accord liera les deux Parties, lesquelles veilleront à ce que seul le bois récolté légalement ou correctement soit exporté vers les marchés de l'UE. L'UE a entamé des pourparlers officiels avec la Malaisie en septembre 2006 et avec l'Indonésie en janvier de cette année, en vue de la conclusion d'accords similaires.

L'Asie du Sud-Est préoccupée par la contraction de l'offre de bois

Les prix des produits ligneux du Sud-Est asiatique ont poursuivi leur ascension avec la même intensité pendant le deuxième trimestre,

Grumes

Figure 1: Tendances des prix à l'exportation des grumes tropicales, nominal \$EU/m³ FOB



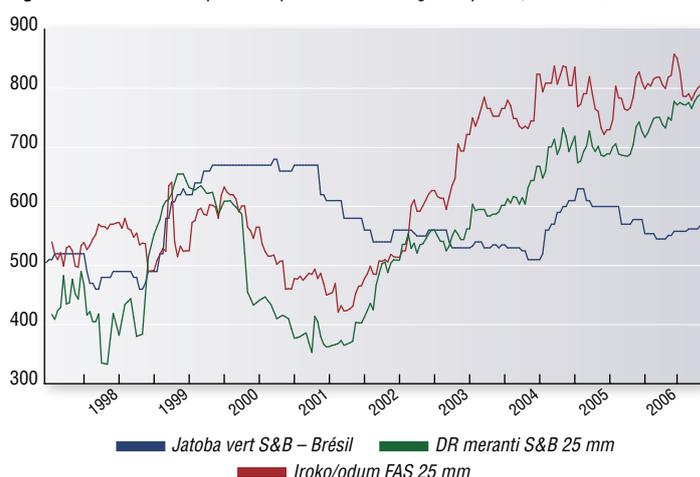
en particulier dès la fin des célébrations du nouvel an chinois. En Malaisie et en Indonésie, les prix ont augmenté pour toutes les catégories, stimulés par la demande de Chine et d'Inde et à cause de la baisse continue du dollar des Etats-Unis. Dans le courant du deuxième trimestre de 2007, les grumes de meranti ont atteint les niveaux record d'il y a 14 ans, tandis que les prix des sciages de dark red meranti ont dépassé les niveaux inégalés des mois précédents (voir Figure 2). Dans ces deux pays du Sud-Est asiatique, l'industrie de transformation du bois se trouve encore confrontée à une pénurie croissante de matières premières ligneuses. La Malaisie met au point des politiques visant à promouvoir les plantations, tandis que l'Indonésie a relevé de 8,13 à 9,1 millions de m³ son quota d'exploitation dans les forêts naturelles en 2007. D'après certaines informations de source proche du Ministère des forêts, ce nouveau quota pourrait être rehaussé jusqu'à 12,4 millions de m³. L'Indonésie envisage également d'importer du bois des pays voisins pour satisfaire la demande locale de l'industrie. L'insuffisance des disponibilités de bois d'hévéa continue de porter préjudice aux fabricants de meubles de Malaisie qui s'efforcent, malgré les prix en hausse du bois d'hévéa et le renforcement du ringgit malaisien, de rester concurrentiels face à des rivaux aussi redoutables que la Chine et le Viet Nam. La Chine est le plus grand exportateur de meubles au monde tandis que le Viet Nam a remplacé la Malaisie en tête des plus grands exportateurs de meubles tropicaux en 2005; et cela, bien que la Chine et le Viet Nam importent la plupart de leurs matières premières ligneuses.

L'UE a récemment suspendu les importations de bois de ramin de Malaisie. Cette mesure a été liée à l'inscription de cette espèce à l'Annexe II de la CITES, entrée en vigueur en janvier 2005. Elle a cependant surpris les autorités fédérales et nationales de Malaisie. Le ministère malaisien des ressources naturelles et de l'environnement a demandé à l'UE des éclaircissements sur ce qu'il considérait comme une décision unilatérale en dépit des pourparlers engagés en vue de la conclusion d'un APV.

Une progression générale des prix moyens du teck du Myanmar, dans toutes les catégories, a été enregistrée au début du deuxième trimestre de 2007. Cette hausse a été attribuée principalement à la meilleure qualité des grumes offertes lors des enchères de mars et aux volumes limités des cargaisons de teck disponibles à Yangon. La montée des prix a aussi été stimulée par le fait qu'à la mi-mars la Myanma Timber Enterprise (MTE) a majoré les prix des contrats de ventes directes de teck et d'autres bois feuillus. De plus, il semble que le marché européen soit bien orienté et que la demande des grumes de teck de placage y soit active.

Sciages

Figure 2: Tendances des prix à l'exportation des sciages tropicaux, nominal \$EU/m³ FOB





Les retards dans l'exécution des plans de gestion forestière freinent les exportations brésiliennes

Les exportations brésiliennes de produits bois massifs se sont quelque peu développées en 2006, alors que celles des produits à valeur ajoutée ont augmenté, et malgré une diminution de celles des produits primaires. Les exportations ont été touchées par la fermeté de la monnaie brésilienne et les droits d'importation en vigueur sur les marchés principaux. Les délais pour l'approbation des plans de gestion forestière continuent de créer des difficultés dans les régions tropicales du Brésil, ce qui a entraîné des arrêts de production et des licenciements. Certaines entreprises brésiliennes du bois opèrent en coentreprises avec des entreprises chinoises pour tirer avantage des bas coûts de production et de la capacité de production élevée. Environ 12% de grandes firmes brésiliennes ont déjà transféré une partie de leur production en Chine où elles ont installé leurs propres usines, ou bien pour externaliser leur production. Les produits finis sont alors réexportés vers les principaux marchés. La figure 3 montre que les prix du contreplaqué de virola blanc ont continué à monter graduellement pendant la première moitié de 2007, mais en restant à la traîne derrière les prix des contreplaqués du Sud-Est asiatique élargissant ainsi l'écart avec leurs concurrents latino-américains.

Le Brésil possède maintenant la plus large superficie de forêt tropicale certifiée par le FSC dans le monde. Comptant 5,1 millions d'hectares de forêts certifiées (2,8 millions d'hectares de forêts naturelles et 2,3 millions d'hectares de plantations forestières), le pays occupe le sixième rang mondial, après le Canada (18 millions d'hectares), la Russie (16,9 millions d'hectares), la Suède (10,4 millions d'hectares), les Etats-Unis (9,3 millions d'hectares) et la Pologne (5,9 millions d'hectares). En Amérique latine, le Brésil se place avant la Bolivie (2,1 millions d'hectares) et le Mexique (0,8 million d'hectares). En termes généraux, le Brésil est suivi de la Malaisie, où 4,73 millions d'hectares de forêt tropicale ont été certifiés par le MTCC.

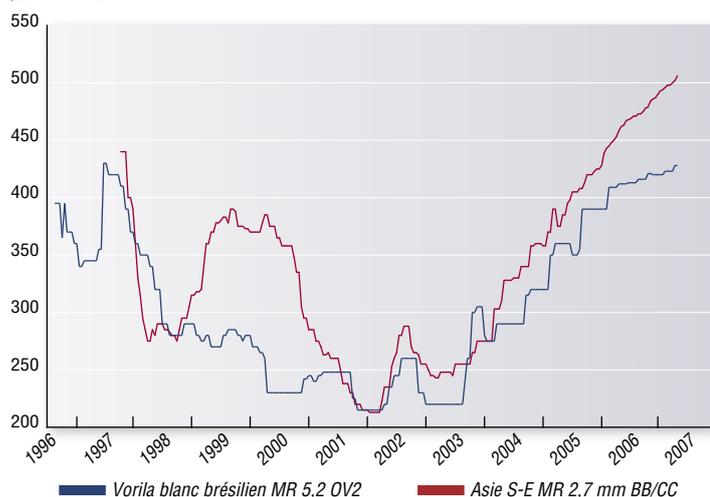
Au Pérou, l'INRENA a réduit de moitié le quota des coupes d'acajou, soit de 23 239 m³ en 2006 à 13 477 m³ en 2007. D'autres réductions sont à envisager après le réexamen de la mise en oeuvre des dispositions de l'inscription de l'acajou à l'Annexe II de la CITES. Avant d'approuver un plan d'exploitation annuel en Amazonie, l'INRENA exige que 10 acajous soient plantés pour remplacer chaque acajou récolté. La CITES et d'autres parties prenantes ont accueilli ces mesures avec satisfaction. Par ailleurs, les parties prenantes du Guyana s'interrogent sur l'opportunité d'adopter une politique visant à limiter ou à interdire les exportations de grumes.

Apathie de la demande de contreplaqués au Japon

Les importations japonaises de contreplaqués tropicaux ont augmenté en 2006, grâce à des fournitures plus importantes en provenance de Malaisie et de Chine qui

Contreplaqués

Figure 3: Tendances des prix à l'exportation des contreplaqués tropicaux, nominal \$EU/m³ FOB



ont compensé le déclin des importations d'Indonésie. Cependant, les prix intérieurs des contreplaqués ont été ajustés au cours du premier trimestre de cette année à mesure que les stocks s'accumulaient. Les importations japonaises de contreplaqués ont diminué face à des stocks adéquats et au ralentissement des mises en chantier. Pendant le deuxième trimestre, les importations et les cours des contreplaqués tropicaux au Japon ont continué de stagner, du fait que le consommateur optait de plus en plus pour le contreplaqué non tropical. On s'attend pourtant à ce que les prix des contreplaqués se redressent et culminent dans le troisième trimestre avant le nouveau ralentissement du secteur de la construction japonais en hiver.

La taxe à l'exportation de grumes de Russie risque de mener à un changement structurel

La Russie, le plus grand exportateur de grumes au monde, a annoncé en février une forte hausse de la taxe sur les grumes exportées en la portant, d'ici à janvier 2009, de 6,5% jusqu'à 80%, mais non moins de €50 le m³. Cette mesure est destinée à donner de l'élan à l'industrie de la transformation du bois du pays. En conséquence, un changement structurel important sur les marchés mondiaux des bois est à prévoir étant donné que la Russie représente environ 40% des exportations de grumes de résineux dans le monde. Cette décision a fait naître des inquiétudes dans plusieurs pays, car les grumes russes représentent plus de 80% des importations de grumes en Chine et en Finlande, presque la moitié des importations au Japon et une forte proportion en Corée. Les importateurs ont estimé qu'il ne serait plus rentable d'importer des grumes russes. Certains fournisseurs de grumes tropicales se sont montrés franchement optimistes après l'annonce. Cette décision renforce la perception selon laquelle, de produit relativement abondant, le bois (ou du moins la grume) est devenu un produit relativement rare.

Ajustement continu dans le secteur du logement aux Etats-Unis

Aux Etats-Unis, les mises en chantier ont continué de ralentir au cours du deuxième trimestre de 2007, par rapport à l'année dernière. Sur les chantiers privés, elles se sont poursuivies au rythme le plus lent depuis plus de neuf ans pendant que les constructeurs s'efforçaient d'écouler leurs stocks. Les prévisions pour 2007 ont été révisées à la baisse plusieurs fois à cause d'un manque de confiance. L'Association nationale des constructeurs de logements (NAHB) a récemment prédit un déclin de 20% en 2007, soit à 1,44 million d'unités par rapport à 1,8 million en 2006 et à 2,06 millions d'unités en 2005.

En attendant, les membres du Congrès ont sollicité un soutien en faveur d'un projet de loi visant à interdire l'importation aux Etats-Unis de produits bois dérivés de grumes d'origine illégale. Une telle loi viendrait prolonger la Loi Lacey, qui interdit l'importation d'espèces sauvages prélevées en infraction des lois de conservation, et devrait s'appliquer aux bois et à ses produits.

Développement de l'excédent commercial de Chine en produits bois

Le commerce extérieur de la Chine en produits forestiers s'étant développé rapidement ces dernières années, le pays a réalisé pour la première fois un excédent de sa balance commerciale en 2005. Les récentes statistiques montrent que, pour les produits ligneux, l'excédent commercial de la Chine s'est accru de 171% pour atteindre 5,8 milliards de dollars EU en 2006. Cette expansion est due au fait que la Chine importe principalement les matières premières ligneuses (produits de base tels que grumes, copeaux et pâte) et qu'elle exporte des produits finis tels que les meubles en bois (49% des exportations globales) et les contreplaqués (30% des exportations mondiales). Il n'en reste pas moins que les pénuries de grumes dans les pays tropicaux viendront entraver le projet de la Chine d'accroître encore plus sa production et son commerce de panneaux à base de bois.

Note du rédacteur: Merci à Jairo Castaño, qui a récemment quitté l'OIBT afin de poursuivre de nouveaux buts professionnels, pour sa contribution régulière à Tendances du marché durant ces deux dernières années.

Une base de données répertorie sous forme numérique toutes les ressources des forêts tropicales de l'Inde

par
P. Shanmughavel

Département de
bioinformatique

Université Bharathiar
Coimbatore – 641046
Inde

LE TERRITOIRE de l'Inde s'étend sur 2,4% du monde entier et renferme plus de 8% de toute la biodiversité de la planète, en faisant l'un des douze pays reconnus pour leur mégadiversité. Ce classement est basé sur la richesse d'espèces et les niveaux d'endémisme enregistrés pour un éventail de taxons végétaux et animaux. La diversité peut être attribuée à l'énorme variété de terrains et de climats, qui se traduit par des habitats s'étendant de zones tropicales à tempérées et de régions alpestres à désertiques. Vient s'y ajouter une diversité très élevée d'écosystèmes influencés par l'homme, y compris les terres agricoles et les pâturages, et une diversité de plantes et d'animaux domestiqués, l'une des plus grandes au monde. L'Inde est également considérée comme étant l'un des huit centres du monde dont sont originaires les plantes culti-



La diversité ne saute pas toujours aux yeux: la forêt ombrophile indienne est un refuge de biodiversité.
Photo: P. Shanmughavel

vées. Pays essentiellement agricole, l'Inde présente également un mélange d'habitats naturels et cultivés, ce qui donne lieu à une biodiversité spécifique de la confluence de deux ou de plusieurs habitats.

Un des récents schémas de classification des écosystèmes de l'Inde est fondé sur la biogéographie. Ce système divise le pays en zones biogéographiques, elles-mêmes subdivisées en provinces biotiques. Ce sont la zone trans-himalayenne, l'Himalaya, les régions désertiques et semi-arides, les Ghats occidentaux, la péninsule du Deccan, les plaines côtières du Gange, le Nord-Est, et les îles.

A l'intérieur de cette classification générale, il est nécessaire d'examiner la diversité d'écosystèmes particuliers. Les écosystèmes terrestres naturels de l'Inde consistent en forêts (qui vont de maquis épineux à forêts ombrophiles sempervirentes, eux-mêmes classés en 16 types principaux de forêts et 221 sous groupes de forêts), cinq types de prairies, déserts (sableux, de sel ou froids) et régions couvertes de neiges éternelles. Chacun de ces types présente une diversité extraordinaire.

On trouve dans les forêts indiennes de nombreuses espèces médicinales et économiquement importantes de plantes et d'arbres dont on tire divers produits tels que des gommés, des résines, des bio-pesticides, des aliments peu communs, ainsi que des plantes fourragères et des plantes dont on extrait l'amidon industriel.

Il y aurait en Inde environ 45 000 à 47 000 espèces de plantes, soit 11% de la flore connue dans le monde. Près de 90 000 espèces de faune ont été recensées, c'est-à-dire plus de 7% de la diversité animale connue dans le monde. Il existe une abondance de données sur les types de richesse et les groupes d'espèces végétales, leur endémisme et leur diversité (angiospermes, gymnospermes, ptéridophytes, lichens, bryophytes, algues, champignons), sur les divers groupes d'animaux (marins et terrestres) et les micro-organismes, mais les données sont encore insuffisantes au sujet de beaucoup d'autres espèces

Bourses attribuées

Vingt huit bourses, pour un total de 150 150 dollars des Etats-Unis ont été attribuées à la quarante-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux en mai 2007. Les candidats retenus étaient les suivants:

Kenneth Agbesi Anyomi (Ghana), pour se préparer à un master de recherche sur le teck au Ghana; **Judith Alonfe Armand** (Cameroun), pour suivre un cours de formation sur les écosystèmes des forêts tropicales et les changements climatiques; **Jimmy Rosmary Avendaño** (Colombie), pour préparer une thèse de maîtrise sur les modèles génériques de biomasse pour des espèces indigènes; **Bruno Bokoto de Samboli** (République centrafricaine), pour entreprendre un programme de maîtrise en administration et gestion participative des ressources forestières; **Wiyaou Borozi** (Togo), pour entreprendre des recherches sur la contribution de l'AFD à Alédjo (Togo); **Alvaro Gustavo Cañadas López** (Equateur), pour préparer un document technique sur la décentralisation du secteur forestier en Amazonie équatorienne; **Trixie Ann Cruzat Clemente** (Philippines), pour assister à un colloque international sur les sols forestiers et la santé des écosystèmes; **Sumana Devkota** (Népal), pour entreprendre un programme de maîtrise en foresterie à l'université de Tribhuvan (Népal); **Agathe Die** (Côte d'Ivoire), pour entreprendre des recherches de doctorat sur l'action saisonnière de cambium du teck; **Prudencia Ikombe Dikua** (Cameroun), pour suivre un cours de troisième cycle au collège de foresterie de Chypre; **Parag Dubey** (Inde), **Ombir Ombir Singh** (Inde) et **O.K. Remadevi** (Inde), pour assister à la conférence de toute de la Division 5 de l'IUFRO sur les produits et l'environnement forestiers; **Ishmael Hashmiu** (Ghana), pour suivre une formation dans le cadre de EarthCorps International Program for Environmental Restoration; **Paulo César Hernández Arango** (Colombie), pour préparer une thèse de maîtrise en sciences socio-économiques de l'environnement; **Luis Francisco Hilton Guardado** (Guatemala), **Mirian Noelia Reyes Abanto** (Pérou) et **Claudio Patricio Zanabria** (Pérou), pour suivre le cours intensif international CATIE XIX sur la gestion diversifiée des forêts tropicales naturelles; **Caroline Imun** (Papouasie-Nouvelle-Guinée), pour assister au colloque international de 2007 sur la certification des plantations; **Thomas Bobway Koffa** (Libéria), pour suivre un cours de formation sur des techniques de surveillance et d'évaluation des ressources forestières tropicales; **Binod Koirala** (Népal), pour suivre un cours de formation sur les méthodes participatives en foresterie et dans les projets de développement des ressources naturelles; **Kikelomo Irironke Kola-Oladiji** (Nigéria), pour suivre un cours de formation sur la gestion de l'environnement au collège de Galilée (Israël); **Thein Kywe** (Myanmar), pour préparer un document technique sur les propriétés, l'identification et l'utilisation des bois durs; **Justin Menie Ngoua** (Gabon), pour entreprendre un programme de maîtrise en agronomie et agro-industrie; **Prem Raj Neupane** (Népal), pour prendre part à un stage estival au CATIE; **Michael Ofofu** (Ghana), pour entreprendre des recherches en vue d'une maîtrise sur les espèces de bois peu utilisées dans l'industrie du meuble et la construction; **Symphorien Ongolo Assogoma** (Cameroun), pour suivre un programme de licence professionnelle en matière de gestion des paysages à l'université de Limoges (France); **Yongyut Trisurat** (Thaïlande), pour assister à la Conférence internationale Parks, Peace and Partnerships en 2007.

qu'il est nécessaire de connaître et d'apprécier. Celles qui concernent les micro-organismes sont particulièrement lacunaires.

On sait qu'en foresterie et dans les disciplines apparentées les informations fiables de bonne qualité indispensables pour prendre des décisions bien informées au sujet des forêts et de toutes leurs valeurs inhérentes sont largement, rapidement et universellement accessibles. L'information relative à la flore et à la faune peut se trouver dans des documents qui s'adressent au lectorat d'un large éventail de disciplines. Les récents progrès de la technologie de l'information et des télécommunications font qu'une proportion croissante de cette littérature est maintenant disponible en format électronique (Bisby 2000; Colwell et Coddington 1994; Soberson et Peterson 2004).

Le but de cette étude était de concevoir une base de données (inventaire) digitalisée sur les ressources en bois tropicaux de l'Inde dans les principaux domaines prioritaires dont s'intéresse l'OIBT, en vue d'aider à développer les ressources humaines et leurs compétences professionnelles en mettant à leur disposition la base de données sur les ressources forestières nécessaire pour réaliser la gestion durable des forêts.

La structure fondamentale de la base de données relationnelle consiste en une liste des noms d'espèces en latin et des noms que l'on trouve dans la littérature, en les reliant à des paramètres de répartition tels que zones biotiques, habitats, types de sol, état, région et autres délimitations administratives secondaires. D'autres noms d'espèces (les 'synonymes' et les 'noms communs') y figurent également. Les détails de la classification des espèces sont répertoriés hiérarchiquement dans une base de données distincte.

L'information est extraite principalement de données secondaires disponibles sous forme de monographies régionales de la flore et de toute autre littérature publiée. Les détails complets de toutes les références, remerciements et paternité de tous les renseignements assemblés feront partie intégrante de la base de données. Environ 320 espèces appartenant à 52 familles ont été identifiées comme étant des ressources de bois tropicaux en Inde et elles sont toutes incluses dans cet inventaire digitalisé.

Utilité pratique

Vu l'intérêt croissant qui s'est manifesté dans le monde entier pour la conservation, la culture et l'utilisation de groupes de plantes médicinales, aromatiques et autres, le volume de la littérature publiée au sujet de ces plantes a quadruplé pendant les vingt dernières années. Jusqu'au début des années 70, les publications imprimées étaient presque le seul moyen disponible pour enregistrer et diffuser l'information scientifique. Les progrès réalisés en technologie de l'information au cours des années 80 et 90 ont permis de conserver maintenant une proportion croissante de cette masse d'information sous format électronique dans des bases de données, lesquelles peuvent être consultées soit en ligne à distance soit hors connexion au propre bureau du lecteur. Bien que la majeure partie de l'information entrée dans les bases de données soit recopiée sous la forme adoptée dans les publications imprimées ou simultanément entrée sous cette forme, nous commençons maintenant à voir des documents publiés exclusivement sous forme électronique. Cet inventaire digitalisé fournit des informations sur les ressources en bois tropicaux de l'Inde et peut servir de moyen rapide de référence aux chercheurs et aux gestionnaires de forêts s'occupant de gestion durable de la biodiversité.

Références

- Bisby, F.A. 2000. The quiet revolution; Biodiversity informatics and Internet. *Science*, 283, 2309–2312.
- Colwell, R.K. and Coddington, J.A. 1994. Estimating terrestrial biodiversity through extrapolation. *Phil. Trans. R. Soc. Lond B* 335, 101–118.
- Soberson, J. and Peterson, A.T. 2004. Biodiversity informatics: managing and applying primary biodiversity data. *Phil. Trans. R. Soc. Lond* 359, 689–698.

Bourses offertes par l'OIBT

L'OIBT offre des bourses d'étude, financées par le Fonds Freezailah pour les bourses, afin de promouvoir le développement des ressources humaines et de renforcer les aptitudes professionnelles en matière de foresterie tropicale et disciplines connexes dans les pays membres. L'objectif est de promouvoir l'aménagement durable des forêts tropicales, l'efficacité de l'utilisation et de la transformation des bois tropicaux et de meilleures informations économiques sur le commerce international des bois tropicaux.

Les activités éligibles comprennent:

- la participation à des stages de formation, des internats de formation, des voyages d'étude, des cycles de conférences/démonstration et des conférences internationales/régionales;
- la préparation, la publication et la diffusion de documents techniques (par ex. manuels et monographies);
- des études post-universitaires.

Domaines prioritaires: les activités éligibles chercheront à développer les ressources humaines et les aptitudes professionnelles dans un ou plusieurs domaines visant à:

- améliorer la transparence du marché international des bois tropicaux;

- promouvoir les bois tropicaux issus d'une gestion durable;
- soutenir les activités destinées à sécuriser les ressources de bois tropicaux;
- promouvoir la gestion durable des ressources de la forêt tropicale;
- promouvoir la transformation accrue et plus poussée des bois tropicaux provenant de sources durablement aménagées; et
- améliorer le rendement de l'industrie dans la transformation et l'utilisation des bois tropicaux provenant de sources durables.

Dans n'importe lequel des domaines ci-dessus, sont applicables des activités visant à:

- consolider les relations publiques, sensibiliser et éduquer le public;
- partager l'information, les connaissances et les techniques; et
- poursuivre la recherche-développement.

Critères de sélection: Les demandes de bourses seront évaluées en fonction des critères de sélection suivants (sans que leur soit attribué un ordre de priorité quelconque):

- conformité de l'activité proposée à l'objectif et aux domaines prioritaires du Programme;
- compétence du candidat à entreprendre l'activité proposée de la bourse;
- mesure dans laquelle l'acquisition ou le perfectionnement des compétences et connaissances grâce aux activités de la bourse sont susceptibles de déboucher sur des applications plus larges et des bénéfices au niveau national et international; et
- modicité des coûts par rapport à l'activité proposée pour la bourse.

Le montant maximum octroyé pour une bourse est de 10.000 dollars des Etats-Unis. Seuls des ressortissants de pays membres de l'OIBT peuvent poser leurs candidatures. La prochaine date limite pour le dépôt des candidatures est fixée au **5 septembre 2007**, et s'entend pour des activités qui ne débiteront pas avant le 1er janvier 2008. Les demandes seront évaluées en novembre 2007.

Pour plus amples renseignements et pour recevoir les formulaires de candidature (en anglais, français ou espagnol), s'adresser à Dr Chisato Aoki, Programme de bourses, OIBT; Fax: 81-45-223 1111; fellowship@itto.or.jp (voir l'adresse postale de l'OIBT à la page 2) ou visiter le site www.itto.or.jp

Le CIBT élit un nouveau Directeur exécutif

Quarante-deuxième session du Conseil international des bois tropicaux

7-12 mai 2007

Port Moresby, Papouasie-Nouvelle-Guinée

Le Conseil international des bois tropicaux a choisi le troisième Directeur exécutif de l'OIBT, M. Emmanuel Ze Meka, lors de sa quarante-deuxième session. M. Ze Meka succède à Dr Manoel Sobral Filho, Directeur exécutif en exercice de l'OIBT. Après avoir été nommé par consensus, M. Ze Meka, de nationalité camerounaise, s'est adressé au Conseil et s'est engagé à continuer de développer les acquis sur les fondations solides posées par Dr Sobral, tout en répondant aux nouveaux défis et en exploitant les opportunités qui se présenteront à l'Organisation durant son mandat. M. Ze Meka, qui assumera ses nouvelles fonctions de Directeur exécutif en novembre 2007, nous fait part de sa vision pour l'OIBT dans l'article *Point de vue* de la présente édition.

A cette session, le Conseil a alloué 5,3 millions de dollars des Etats-Unis pour la réalisation de neuf projets et deux avant-projets, dont un destiné à promouvoir l'exploitation à faible impact dans le bassin du Congo et un autre à renforcer la détection et la prévention de l'exploitation forestière illégale et du commerce illégal du bois au Guyana grâce à la traçabilité des grumes et à la surveillance par satellite. Deux autres projets ont été financés en vue de soutenir la réhabilitation des forêts dégradées en Indonésie et en Chine et un autre pour renforcer un centre de statistiques et d'informations forestières au Honduras. Le Conseil a alloué des fonds supplémentaires à un projet en cours d'exécution pour élargir le parc national de Pulong Tau au Sarawak (Malaisie) en créant avec l'Indonésie un réserve de conservation transfrontière, ainsi qu'à un projet de grande envergure pour aider les pays membres africains de l'OIBT à améliorer la gestion de leurs forêts par l'adoption et l'application des critères et indicateurs de la gestion durable des forêts (voir la description de tous les projets financés à la page 18).

Vingt-huit bourses représentant un montant total de 150.150 dollars E-U ont été attribuées à des candidats méritants de 18 pays (voir la liste des candidats retenus à la page 22).

Un rapport récapitulatif du travail accompli par l'OIBT au cours des deux décennies passées a également été présenté pendant la session (voir à la page 27 une synthèse et des précisions pour les commandes).

Par ailleurs, le Conseil a été saisi de rapports sur les propositions d'inscription de certaines espèces tropicales à bois d'oeuvre aux Annexes de la CITES, et sur les liens entre le changement climatique et les forêts tropicales. Plusieurs rapports sur la gestion des forêts et l'industrie forestière en Papouasie-Nouvelle-Guinée (où une mission de diagnostic avait examiné les progrès réalisés en la matière) ont largement figuré dans les délibérations du Conseil et lors de réunions organisées par le Groupe consultatif sur le commerce et le Groupe consultatif de la société civile du Conseil. Enfin, le Conseil a décidé de financer la conception d'un inventaire forestier multi-ressources pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée conformément à une recommandation formulée dans le rapport de la mission de diagnostic.

Les principaux bailleurs de fonds à cette session ont été les Gouvernements japonais et suisse, et les Gouvernements français, norvégien, coréen, finlandais et australien se sont également engagés à prévoir des financements. En outre, des fonds ont été mobilisés à partir des ressources non affectées de l'Organisation, notamment celles du Sous-compte B du Fonds pour le Partenariat de Bali.

Le rôle énergétique du bois dans l'avenir

Conférence internationale sur la dendroénergie

17-19 mai 2007

Hanovre, Allemagne

On utilise le bois comme source d'énergie depuis les premiers feux de camp. A l'ère industrielle, cependant, le rôle du bois dans le secteur officiel de l'énergie (du moins dans les pays développés) a été supplanté par le pétrole, le gaz, le charbon et l'uranium. Le bois connaît maintenant un retour en grâce. La dendroénergie—renouvelable et neutre en CO₂—jouera un rôle énorme et peut-être critique dans la future économie énergétique mondiale.

Cette conférence, organisée par l'OIBT en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie, a réuni environ 90 personnes de 32 pays. Elle avait été convoquée pour répondre non seulement à l'intérêt croissant que suscite l'utilisation des résidus de l'exploitation forestière et de la transformation du bois, de même que le recours à la ligniculture pour la production d'énergie, mais aussi aux préoccupations concernant la sécurité énergétique, les changements climatiques et l'utilisation efficace des ressources.

La conférence s'est déroulée en conjonction avec LIGNA-2007, qui est au monde le plus grand salon international professionnel consacré tous les deux ans à la machine-outil dans l'industrie du bois. L'articulation des deux manifestations a permis aux participants de la conférence d'acquiescer une connaissance *de visu* des derniers progrès technologiques en matière de transformation du bois et d'exploitation de la biomasse ligneuse dans la production d'énergie. Ils ont assisté à une démonstration de production d'agglomérés de bois, qui permet d'optimiser considérablement l'efficacité du transport et la combustion du bois. Une visite d'étude a été organisée à un site industriel près de Hanovre, où les chutes produites par la transformation mécanique du bois sont utilisées de manière optimale en les assemblant par des techniques d'entures multiples, auxquelles on associe l'utilisation d'agglomérés de bois pour produire la chaleur nécessaire au séchage. Dans un autre site, ont été présentés un cas d'exploitation locale intégrée de la biomasse agricole (conversion en biogaz) et l'utilisation de résidus ligneux extraits des forêts comme combustible dans la cogénération (électricité et chaleur) à l'échelle d'une communauté villageoise.

La conférence a formulé cinq messages essentiels:

- 1) La bioénergie dérivée du bois offre aux pays, y compris les pays en développement du monde tropical, la possibilité d'améliorer leur sécurité énergétique.
- 2) Les entreprises de la filière bois peuvent utiliser leurs chutes et rebuts dans la cogénération, en augmentant ainsi le rapport coût-efficacité de leurs opérations et leur efficacité énergétique.
- 3) L'utilisation de la bioénergie dérivée du bois, de manière générale et dans la filière bois en particulier, peut permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre.
- 4) Le secteur de la bioénergie dérivée du bois a besoin d'être développé dans le cadre de la gestion durable des forêts.
- 5) La communauté internationale doit accompagner le développement d'une bioénergie efficace et d'un bon rapport coût-efficacité dans les pays tropicaux,

notamment en facilitant le transfert de techniques et d'investissements adaptés.

La conférence a adressé les recommandations suivantes aux organisations internationales, décideurs à l'échelon des pays, et au secteur de la bioénergie dérivée du bois :

- 1) Aider les pays à renforcer leur capacité d'assurer une veille sur la dendroénergie et l'énergie liée aux forêts, et évaluer et communiquer les informations y afférentes.
- 2) Réunir des forums régionaux où seront conviés des organismes publics, le secteur public et la société civile, épauler des projets pilotes qui sensibiliseront aux potentialités d'une bioénergie dérivée du bois, et appuyer les échanges de pratiques optimales dans ce domaine.
- 3) Commander des études régionales et mondiales qui détermineront dans quelle mesure la bioénergie efficiente dérivée du bois peut se substituer aux combustibles d'origine fossile dans l'économie énergétique.
- 4) Encourager et aider les pouvoirs publics, en partenariat avec le secteur privé et d'autres acteurs, à formuler et à mettre en oeuvre des politiques et stratégies de développement de bioénergies efficaces, d'un bon rapport coût-efficacité et à caractère durable, en remplacement des combustibles d'origine fossile.
- 5) Elaborer des mesures conduisant à une plus grande participation du secteur de la bioénergie dérivée du bois tropical aux marchés internationaux du carbone et au Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto.
- 6) Mettre à l'étude la création de plans de petites subventions destinées à stimuler le développement de la bioénergie dérivée du bois à l'échelon local et à celui des collectivités, en particulier dans les pays tropicaux.
- 7) S'employer avec les producteurs à identifier des marchés prêts à accueillir des produits de la dendroénergie comme le charbon de bois, les brisures de bois et boulets de charbon de bois, les briquettes et autres biocarburants qui répondent aux normes éventuellement exigées pour l'exportation.
- 8) Appuyer la recherche-développement, y compris par des avant-projets et projets, dans les technologies de la bioénergie dérivée du bois et la commercialisation de la bioénergie, et mettre à la disposition des pays tropicaux en développement des techniques efficaces de production bioénergétique à partir du bois.
- 9) Épauler, par des projets, des investissements et d'autres moyens, le développement de filières intégrées de transformation mécanique du bois qui exploitent les résidus ligneux pour produire de l'énergie thermique et de l'électricité de manière efficace et économique, en satisfaisant leurs besoins d'exploitation tout en répondant à ceux des populations locales.

Le rapport de la conférence sera publié incessamment et sera affiché par l'OIBT ou communiqué sur demande adressée sur son site Web www.ito.or.jp

La CITES et les bois tropicaux

14^{ème} Conférence des Parties (CdP) à la Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction

3-15 juin 2007

La Haye, Pays-Bas

Les arbres exploités pour leur bois ont commencé tout récemment à être pris en compte par la CITES. Les pratiques non durables de l'exploitation forestière dans de nombreux pays éveillent cependant de plus en plus de préoccupations et ont fait naître le besoin de renforcer les contrôles (voir AFT 15/1). Jusqu'à présent, la CITES s'est concentrée principalement sur les espèces de bois tropicaux, en inscrivant ces dernières années à l'Annexe II deux essences : l'acajou grandes feuilles d'Amérique latine et le ramin d'Asie du Sud-Est. L'inscription à l'Annexe

II exige des pays qu'ils accompagnent toutes les exportations des espèces inscrites d'une documentation attestant que leur commerce ne nuit pas à la survie de l'espèce dans la nature.

À la récente 14^{ème} session de la CdP à la CITES, il a été proposé d'inscrire plusieurs autres espèces de bois tropicaux à l'Annexe : toutes les espèces du genre *Cedrela* et les espèces de bois de rose *Dalbergia retusa*, *Dalbergia granadillo* et *Dalbergia stevensonii* ont été proposées par l'Allemagne au nom de l'UE alors que *Caesalpinia echinata* (pau brasil ou pernambuco) a été proposée par le Brésil. Les espèces de bois de rose poussent dans les forêts marécageuses du Belize méridional et les régions voisines du Guatemala et du Mexique. La proposition reposait sur les arguments suivants : ces espèces sont menacées par le déboisement dans la région, elles font l'objet d'une forte demande comme bois de résonance pour les instruments de musique et un accès plus facile à leur habitat, et le déclin des stocks d'autres bois de rose risquent d'accroître les quantités faisant l'objet d'un commerce. Les espèces *Cedrela* (dont la plus commune et la plus précieuse est *Cedrela odorata*, ou cèdre espagnol) poussent naturellement en Amérique du Sud et en Amérique centrale et font l'objet de coupes sélectives depuis au moins 250 ans pour leur bois. Ce bois est recherché localement et dans le monde entier pour sa résistance à la pourriture et aux insectes. La proposition déclarait que *Cedrela* était touché par un déboisement considérable dans toute son aire de répartition.

À l'issue de débats en profondeur entre les Etats Membres et les observateurs, les propositions allemandes ont été retirées, certains Etats de l'aire de répartition et d'autres ayant vigoureusement fait opposition en arguant que les propositions concernant *Cedrela* et *Dalbergia* étaient incomplètes, que d'autres évaluations de la population étaient nécessaires et (dans le cas de *Cedrela*) qu'il fallait tenir compte de l'existence des ressources substantielles de plantations locales et d'ailleurs dans le monde. Une décision adoptée plus tard invite les pays à mettre à jour l'information disponible sur ces espèces, à évaluer les populations, à fournir des informations sur les plantations, et à compiler des données commerciales précises, concernant notamment les proportions issues des plantations. Les Etats de l'aire de répartition ont été encouragés également à envisager l'inscription des populations de ces espèces à l'Annexe III. L'information compilée sur les espèces sera passée en revue par le Comité pour les plantes de la CITES et sera utilisée lors des débats sur ces espèces à la 15^{ème} session de la CdP. La décision invite également la CITES à rechercher l'aide technique et financière de l'OIBT pour son exécution.

L'inscription de pernambuco à l'Annexe II a été acceptée. Cette espèce, très recherchée pour la confection d'archets pour instruments de musique à cordes, fait l'objet de contrôles des récoltes et des exportations depuis un certain temps au Brésil, seul Etat de l'aire de répartition. L'inscription s'appliquera uniquement aux matières premières de l'espèce (y compris les pièces brutes de sciage qui servent à confectionner les archets), les archets finis n'étant pas soumis aux conditions de CITES.

Plusieurs autres questions intéressant l'OIBT ont été examinées à la CdP 14, à savoir :

- un réexamen, à la cinquante-cinquième session du Comité permanent de CITES (2 juin), de la mise en oeuvre au Pérou de l'inscription de l'acajou grandes feuilles à l'Annexe II. À la

suite de cet examen le Pérou a accepté qu'à partir de 2007 les exportations d'acajou seront limitées aux matières prélevées dans des sites soumis à des plans de gestion approuvés;

- une résolution (proposée par les Etats-Unis) sur la coopération entre la CITES et l'OIBT portant sur le commerce des bois tropicaux, laquelle a été approuvée par consensus moyennant quelques amendements mineurs;
- le compte rendu de la réunion de juin 2006 du Groupe de travail sur l'acajou (coparrainé par l'OIBT) qui a donné lieu à une décision de la CdP visant à élaborer des principes, critères et indicateurs pour l'émission d'avis de commerce non préjudiciable pour les espèces de bois, à rédiger des notes explicatives pour faciliter l'interprétation des annotations concernant l'inscription de l'acajou, et à adopter un plan d'action pour le contrôle du commerce international de l'acajou grandes feuilles;
- le compte rendu de la réunion internationale d'experts tenue en avril 2007 concernant les avis de commerce non préjudiciable pour l'acajou grandes feuilles (coparrainée par l'OIBT), qui a donné lieu à une décision de la CdP préconisant la tenue d'une plus grande réunion internationale d'experts sur les avis de commerce non préjudiciable relatifs à des taxons hautement prioritaires;
- une proposition concernant l'inspection physique des expéditions de bois, qui a mené à la mise en place d'un groupe de travail électronique chargé de faire la synthèse des procédures existantes pour l'inspection et l'identification des espèces de bois CITES et espèces d'aspect semblable; et
- une réunion satellite parrainée par l'OIBT en vue de présenter la collaboration avec la CITES et de solliciter des contributions, y compris par l'intermédiaire d'un grand projet de renforcement des capacités financé dans le cadre du Programme de travail de l'OIBT 2006-07 (voir AFT 15(1)).

En outre, le Gouvernement du Pays-Bas a organisé le premier débat ministériel de CITES le mercredi 13 juin. Les délibérations étaient axées sur le bois, la pêche et les voies par lesquelles la CITES peut au mieux seconder les efforts déployés par ses Parties pour faire respecter les lois et lutter contre le commerce illégal.

Les rapports de toutes les réunions et les textes de toutes les décisions et résolutions de la CdP sont disponibles sur le site www.cites.org; l'information relative à la collaboration OIBT-CITES (notamment les exposés présentés à la réunion satellite évoquée ci-dessus) est disponible sur le www.itto.or.jp

Le Président du Honduras prend la parole à l'atelier régional d'Amérique centrale sur l'exploitation forestière illégale

Atelier régional FAO/OIBT sur l'application des lois forestières en Amérique centrale

27-29 juin 2007
San Pedro Sula, Honduras

Le Président du Honduras, M. José Manuel Zelaya Rosales, était récemment l'invité d'honneur à un atelier parrainé par l'OIBT et

la FAO en vue de promouvoir une meilleure conformité aux lois forestières dans la région d'Amérique centrale. Le Président Zelaya a fait savoir à une soixantaine au moins d'experts de neuf pays participant à l'atelier qu'au Honduras, comme dans beaucoup d'autres pays de la région, un changement social était nécessaire pour faire davantage reconnaître l'importance de la mise en valeur et de la gestion durables des ressources forestières. Il a fait observer qu'un tel changement se heurtera souvent à la résistance des intérêts personnels, et que des efforts vigoureux devront être soutenus pour lutter contre l'exploitation forestière illégale, le commerce illégal du bois et le déboisement illégal. Il a souligné combien il importait de mettre en application et de faire respecter les lois existantes, en ajoutant que son gouvernement mobilisait les forces armées (à savoir des milliers de militaires, des hélicoptères et d'autres moyens de soutien) pour lutter contre les exploitants engagés dans un commerce illégal.

Cet atelier, l'un des quatre tenus conjointement par l'OIBT et la FAO dans l'ensemble des tropiques, s'est déroulé dans le nord du Honduras, à San Pedro Sula, du 27 au 29 juin. Y ont participé des administrateurs des forêts, des procureurs chargés de l'environnement, ainsi que des représentants de la société civile et du secteur privé de Belize, du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine. L'atelier avait été convoqué en collaboration avec l'administration forestière du Honduras (AFE-COHDEFOR) et la Commission d'Amérique centrale pour l'environnement et le développement (CCAD). Tous les pays participants étaient membres de la CCAD, sauf le Mexique qui était représenté à titre d'observateur.

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:

- faciliter un échange entre les pays et les représentants des différents secteurs de la région sur leurs expériences en matière de lutte contre l'exploitation forestière illégale et le commerce illégal du bois;
- promouvoir le dialogue entre les divers acteurs travaillant dans les forêts de la région;
- mettre au point des recommandations portant sur les meilleures pratiques visant à améliorer le respect des lois relatives aux forêts, en mettant l'accent sur les politiques et le cadre juridique, les structures et les mécanismes institutionnels qui facilitent la participation de la société civile, la technologie et/ou l'information; et
- élaborer des recommandations engageant la CCAD à aider les pays membres à mieux faire respecter les lois forestières.

Le rapport final (y compris les déclarations des participants) et tous les exposés présentés à l'atelier seront affichés sous peu sur les sites www.itto.or.jp et www.fao.org, ou pourront être obtenus sur demande adressée au site de l'OIBT.

Le directeur exécutif de l'OIBT, Dr Manoel Sobral, était présent à l'atelier et a pris part à une cérémonie qui a marqué la signature, avec le Président Zelaya et M. Ramon Alvarez, Directeur général d'AFE-COHDEFOR, d'un accord relatif à un nouveau projet hondurien. Ce projet, qui doit être financé à hauteur de 400 000 dollars des Etats-Unis, est conçu de manière à renforcer les statistiques et le centre d'information sur les forêts du Honduras, en vue notamment de fournir les informations nécessaires pour lutter contre les activités forestières illégales. Des précisions concernant ce projet (PD 443/07 REV.1 (M)) figurent à la page 19.

Résumé
par
Hana
Rubin

► **OIBT 2007. La GDF en marche: les 20 premières années de l'OIBT.** OIBT, Yokohama, Japon

Dépositaire: Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2)



L'OIBT jette un regard sur ses 20 premières années dans ce nouveau rapport qui explore l'histoire de l'Organisation, sa structure, son approche du développement durable et ses domaines d'activité. Ce rapport concis fait le point sur l'impact des travaux de l'OIBT au cours des deux décennies passées en publiant les réflexions et

les photographies de ceux qui ont été directement touchés par les activités de l'Organisation. Il jette également un coup d'œil d'ensemble sur ce que sera l'avenir de l'OIBT après la récente adoption du nouvel Accord international de 2006 sur les bois tropicaux (qui devrait bientôt entrer en vigueur). Disponible en anglais, espagnol et français.

► **ITTO 2007. Issues and Opportunities for Investment in Natural Tropical Forests.** ITTO Technical Series 27. Yokohama, Japon. ISBN 4 902045 32 X

Dépositaire: Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2)



Ce rapport présente les actes du Forum international sur les investissements dans les forêts tropicales, tenu à Cancun (Mexique) en avril 2006. Il reprend plusieurs exemples illustrant comment l'investissement dans les forêts tropicales naturelles peut apporter des avantages à tout un ensemble de parties prenantes, dont les investis-

seurs privés, les gouvernements et les communautés qui dépendent des forêts. Il note toutefois que, pour matérialiser ces avantages, les parties prenantes doivent elles-mêmes aider à créer un climat porteur attirant des investissements dans les forêts tropicales naturelles. Le rapport signale également de nouvelles options pour stimuler l'investissement, comme celles des produits forestiers non ligneux, des organismes gérant les investissements pour le bois et la rémunération des services écosystémiques. Disponible en anglais.

► **ITTO 2006. New Directions for Tropical Plywood.** ITTO Technical Series 26. Yokohama, Japon. ISBN 4 902045 31 1

Dépositaire: Secrétariat de l'OIBT (voir l'adresse complète à la page 2)

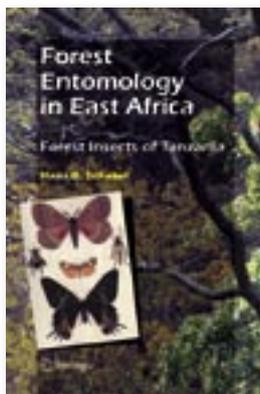


Ce volume rassemble tous les exposés présentés à la Conférence internationale OIBT/FAO sur les contreplaqués tropicaux, qui s'est déroulée en septembre 2005 à Beijing (Chine), lieu de réunion admirablement choisi vu le rôle qu'assume rapidement la Chine dans la production, la consommation et le commerce des contreplaqués tropicaux. Il

examine les opportunités et les défis du commerce international et les progrès technologiques en matière de fabrication des contreplaqués. En outre, les présentations sont axées sur la durabilité et la responsabilité, ainsi que sur l'importance de la responsabilité des entreprises dans les activités économiques des producteurs et des consommateurs de contreplaqués tropicaux. Le rapport intégral est disponible en anglais, accompagné de résumés des principaux résultats de la Conférence en chinois, espagnol et français.

► **Schabel H. G. 2006. Forest Entomology in East Africa: Forest Insects of Tanzania.** Springer, Dordrecht, Pays-Bas. ISBN 10 1 4020 4654 5

Disponible auprès de l'éditeur et dans les librairies



Les forêts africaines se rangent parmi celles de la planète les plus biologiquement riches et variées mais elles subissent de multiples pressions, notamment à cause du grand nombre d'insectes nuisibles qu'elles hébergent. Cette monographie est le premier ouvrage qui se concentre exclusivement sur les insectes des forêts d'Afrique de l'Est, en distillant la littérature

scientifique et historique parue au cours des 135 années allant d'avant l'ère coloniale à l'époque actuelle, pour en faire une étude générale et bien informée des principaux parasites des arbres et du bois des forêts de cette région, ainsi que de leurs prédateurs naturels. Le livre examine également les insectes d'importance sociale et économique, y compris les insectes endémiques, comestibles et recherchés par les collectionneurs, les abeilles sauvages et les vers à soie. Ce livre devrait être de grande valeur pour les forestiers, biologistes de la conservation, gestionnaires de ressources, et à quiconque s'intéresse d'une façon ou d'une autre à l'histoire naturelle de cette région. Disponible en anglais.

Quoi de neuf sous les tropiques?



Résumé
par
Hana
Rubin

L'Equateur demande compensation pour sauver l'Amazonie

Le président Rafaël Correa de l'Equateur demande à la communauté internationale de monter un projet pour compenser l'Equateur s'il n'exploitait pas la forêt d'Ishpingo-Tiputini-Tambococha (ITT). Cette forêt est un secteur de concession pétrolière dans le parc national de Yasuni, qui couvre 2,5 millions d'acres (1,01 million d'hectares) en Amazonie équatorienne. Dans ce cas, l'Equateur n'autoriserait aucun forage dans la région si les gouvernements, entreprises et organisations écologistes d'autres pays consentaient à lui apporter une contribution égale à la moitié du revenu de l'extraction de pétrole projeté sur 10 ans. Toutefois, ce projet d'indemnisation devrait être mis au point avant que les compagnies étrangères n'aient fini de soumissionner à l'appel d'offres de concessions (ce qui devrait prendre huit à douze mois). Le gouvernement estime que le revenu du massif ITT se monterait à 700 millions de dollars des Etats-Unis par an pendant dix ans et, par conséquent, que le chiffre de la compensation proposée atteindrait 350 millions de dollars par an pendant la même période. Aucun plan de financement pour la proposition Correa n'a encore été mis au point mais, selon l'article de Rich Clabaugh "Ecuador Invites the World to Save Its Forest" publié le 5 juin 2007 dans le Christian Science Monitor, le ministre équatorien de l'énergie, Alberto Acosta, envisage une combinaison de "dispositifs bilatéraux et multilatéraux de conversion de la dette en mesures de conservation, donations bilatérales, contributions individuelles, contributions d'ONG de défense de l'environnement et des droits de l'homme ainsi que l'émission de certificats pour brut non exploité sur les marchés internationaux". Certains gouvernements étrangers également sont intéressés, de même que des groupes comme Save America's Forests (www.saveamericasforests.org/Yasuni/index.html) et la campagne 'Yasuni depends on you!' (www.sosyasuni.org).

Découverte de nouvelles espèces dans la forêt du Suriname

LONG Conservation International (CI) basée aux Etats-Unis a récemment présenté aux fonctionnaires du gouvernement, aux journalistes et à d'autres intéressés les résultats d'une expédition sur la biodiversité du Suriname oriental qui a eu lieu en 2005 et de l'analyse qui en a ensuite été faite en 2006. L'expédition a été menée par le Programme d'évaluation rapide (RAP) de CI, au cours duquel les chercheurs ont découvert 24 espèces jusqu'ici inconnues, y compris une grenouille avec taches pourpres fluorescentes (*Atelopus* spp.), quatre autres nouvelles espèces de grenouilles (*Eleutherodactylus* spp.), six espèces de poissons, 12 espèces de coléoptères coprophages et une nouvelle espèce de fourmi. Ils ont également redécouvert un poisson-chat rare à écailles (*Harttiella crassicauda*) qui semblait avoir disparu depuis plus de 50 ans. Le Gouvernement surinamais a été invité à prendre rapidement des mesures pour que ce secteur soit proclamé aire protégée afin que les nouvelles espèces et la biodiversité de la région survivent. Bien que les endroits où les découvertes ont été faites soient loin de toute civilisation, ils sont totalement exposés et menacés par de petites entreprises

illégales d'extraction d'or qui prospèrent dans l'intérieur du Suriname. Vous trouverez des photos et des renseignements complémentaires au sujet de l'expédition sur le site <http://web.conservation.org/xp/frontlines/2007/06040701.xml>

Déboisement des tropiques et changement climatique

Selon de nouvelles recherches publiées dans *Science*, le déboisement tropical disperse 1,5 milliard de tonnes de carbone dans l'atmosphère tous les ans. Une équipe internationale d'experts des Etats-Unis, du Royaume-Uni, du Brésil et de France a comparé les données de onze modèles informatiques climat-carbone. Les résultats prouvent que le déboisement dans les tropiques représente presque 20% des émissions de carbone d'origine anthropique et qu'il entraînera l'émission d'environ 87 à 130 milliards de tonnes de carbone au cours du siècle à venir. Cette quantité de carbone excède celle qui serait libérée en 13 ans par la consommation mondiale de combustibles fossiles aux niveaux actuels. Les nouvelles recherches font ressortir combien il importe de conserver et de gérer les forêts tropicales comme des puits de carbone. Les auteurs de l'étude font valoir que "en ralentissant le déboisement de 50 pour cent par rapport au rythme actuel d'ici à 2050, en vue de l'arrêter lorsqu'il ne restera que 50 pour cent des forêts tropicales de la planète, nous éviterions l'émission de 50 milliards de tonnes de carbone dans l'atmosphère. Cette option 50/50/50 permettrait d'éviter des émissions mondiales équivalentes à six ans de consommation de combustibles fossiles." L'article et d'autres produits du Global Carbon Project sont disponibles sur le site www.globalcarbonproject.org/products/publications.htm

Evolution du marché en Chine

B&Q, le troisième des plus grands détaillants du monde spécialisés dans l'aménagement de l'habitat, vient d'annoncer un plan destiné à éliminer en trois ans toutes les fournitures d'origine illégale et à garantir que tous les produits en bois vendus dans ses magasins de Chine proviendront de programmes de foresterie rationnelle certifiés. Cette annonce donne suite à une enquête de Greenpeace, dont il s'est dégagé que de nombreuses espèces de bois généralement vendues pour l'amélioration de l'habitat dans ses filiales de Chine, y compris le merbau, le teck, le jatoba et le sapelli, étaient originaires de pays où jusqu'à 80% de l'exploitation forestière serait illégale et destructive. Comptant 60 magasins à travers la Chine, B&Q est un des plus grands détaillants d'articles pour amélioration de l'habitat dans un pays où le développement économique et la rapide urbanisation ont décuplé la croissance de la demande de tels matériaux. Le directeur général de B&Q-Asie a précisé que la compagnie a mis en train les mesures nécessaires pour s'assurer que tous les produits du bois vendus dans ses magasins de Chine proviennent des sources légales. B&Q a également garanti que, d'ici trois ans, tous les produits vendus en Chine proviendront d'opérations forestières certifiées écologiquement responsables, conformément à la politique d'achat générale de sa maison mère, Kingfisher. B&Q-Chine a récemment cessé de vendre des planchers en merbau, répondant aux allégations de gestion non durable de cette espèce dans les principaux pays exportateurs.

Atelier international de FNC sur la sylviculture des plantations sous gestion intensive

Mérida et Acarigua, Venezuela

12-16 novembre 2007

Coût: Membres de la FNC: 250\$; non-membres: 1200\$; professeurs et étudiants internationaux: 200\$; étudiants de l'ULA: 100\$ (les droits d'inscription couvrent matériel didactique, certificat, rafraîchissements et le voyage à Acarigua)

Présenté en anglais (avec interprétation en espagnol) et en espagnol, avec matériel didactique en espagnol

La Forest Nutrition Cooperative (FNC) est un partenariat international consacré à trouver des solutions novatrices pour accroître la productivité et la valeur des forêts grâce à la gestion durable des ressources présentes sur les sites. Ce partenariat est dirigé par la Faculté de foresterie de l'université de Caroline du Nord, l'Institut polytechnique et l'université Virginie et l'Université de Concepción (Chili).

Au cours de ces dernières années, des progrès considérables ont été accomplis dans les connaissances des processus éco-physiologiques qui influent sur la productivité des forêts et la mesure dans laquelle ces processus dépendent de facteurs génétiques, de la disponibilité des ressources (en lumière, eau et nutriments) et de leurs interactions. Par le biais de traitements sylvicoles appropriés, notamment en agissant sur les plantes et les sols, il est possible d'accroître de manière significative la productivité et l'efficacité de la production et établir la base d'une gestion forestière durable pour le 21^{ème} siècle.

Cet atelier a pour objectif de mettre les participants au courant des toute dernières connaissances sur les facteurs écologiques et physiologiques qui conditionnent la productivité des forêts dans le cadre des traitements sylvicoles, afin qu'ils puissent les utiliser pour mettre au point des prescriptions sylvicoles adaptées aux sites qui soient non seulement rentables mais aussi écologiquement durables.

Le cours sera axé sur les plantations forestières de conifères et de feuillus des régions tempérées et subtropicales étant donné que ce sont les espèces et les régions qui font le plus généralement l'objet de sylviculture intensive des plantations. Toutefois, les concepts qui seront examinés au cours de l'atelier peuvent également être appliqués à tout autre écosystème où les ressources des sites et le matériel végétal sont activement gérés.

Le cours inclura des conférences, des discussions et des études de cas (32 heures de cours) et deux jours passés sur le terrain.

Contact: Centro de Estudios Forestales y Ambientales de Postgrado, Facultad de Ciencias Forestales y Ambientales, Universidad de Los Andes (ULA), Mérida, Venezuela; Tél (0274) 2401517; Fax (0274) 2401519; Omar Carrero G. (neto@ula.ve), Mauricio Jerez (mjerezr@cantv.net) ou Tori Batista (vbatist@ncsu.edu)

Sauf indication contraire, les cours sont dispensés en anglais. La publication de ces avis de cours ne signifie pas forcément que l'OIBT les approuve. Il est conseillé aux candidats éventuels d'obtenir autant de renseignements que possible au sujet des cours qui les intéressent et des institutions qui les offrent.

Voyage d'étude: les forêts de mangrove en Malaisie

Kuala Sepetang, Selangor et Putrajaya, Malaisie

3-7 septembre 2007

Coût: 750\$ (les droits d'inscription incluent le cours, le matériel didactique, l'hébergement, les repas et le transport local)

APAFRI organise ce voyage d'étude en coopération avec l'Institut de recherche forestière de Malaisie (FRIM). Les participants visiteront la réserve de mangrove de Matang, la plus grande de ces réserves en Malaisie et parmi les mieux gérées du monde. Ils visiteront ensuite Sungai Besar, situé dans le Selangor, ce qui sera pour eux une nouvelle expérience sur la façon dont les essences de la mangrove sont développées afin de pouvoir à l'avenir protéger les rivages et atténuer l'impact des vagues. Enfin, les participants se rendront dans les zones humides de Putrajaya qui constituent sans doute les plus vastes zones humides d'eau douce dans les tropiques.

A noter que les participants devront eux-même obtenir les visas et couvertures d'assurance nécessaires ainsi que des billets d'avion aller-retour pour la Malaisie. Ils devront verser un acompte de 350 dollars EU avant le voyage d'étude pour confirmer leur participation. Les participants admis seront contactés au sujet de cet acompte.

Contact: Sim Heok-Choh, Executive Director, APAFRI; Tél 6-03-62797536, 6-03-62722516; Fax 6-03-62773249; sim@apafri.org, simhc@frim.gov.my ou Ms Syuqiyah Abdul Hamid, Information Officer, APAFRI; Tél 6-03-62797586/62722516; Fax 6-03-62773249; syuqiyah@apafri.org

Centre des sciences forestières tropicales (CTFS) de l'Institut Smithsonian de recherche tropicale

Le CTFS soutient la recherche grâce à son programme de subvention à la recherche, qui offre aux chercheurs hors classe, titulaires d'un doctorat et étudiants du troisième cycle la possibilité d'utiliser son vaste réseau mondial de parcelles créées pour étudier la dynamique des forêts et de faire des recherches avec des scientifiques associés à la création et à l'étude de ces parcelles. Le CTFS organise également des ateliers thématiques et offre des cours et possibilités de bourses de recherche dans des domaines tels que le cycle mondial du carbone, les changements climatiques et l'écologie des sols, en vue d'élaborer des protocoles de recherche puissants à utiliser en rapport avec son réseau des parcelles forestières.

Pour en savoir plus, visitez le site Web du CTFS à l'adresse http://www.ctfs.si.edu/doc/grants_fellowships/index.html

En dernière minute

La Norvège interdit les achats publics de bois tropicaux

La Norvège a interdit l'utilisation des bois tropicaux dans tous les bâtiments publics, en invoquant ses inquiétudes au sujet du taux de déboisement dans les forêts du monde où la biodiversité est la plus grande. Cette décision a été prise à la suite d'une série de scandales qui ont éclaté lorsqu'il s'est avéré que du bois originaire de forêts ombrophiles prétendues menacées était utilisé par des institutions du gouvernement dans des projets de construction, malgré un appel lancé en 2002 par deux ministres pour que ne soit utilisé que du bois tropical issu d'une exploitation durable. Le gouvernement ne considérant comme fiable aucun système de certification des forêts tropicales, la Direction des travaux et des bâtiments publics a créé cette nouvelle loi interdisant l'utilisation de tous le bois tropicaux, y compris les bois certifiés. "Nous ne sommes pas fondamentalement contre l'exploitation des forêts tropicales", a précisé Lars Løvdal, Directeur de l'organisation Rain Forest Norway.

"Le problème c'est qu'il n'existe aujourd'hui aucun régime de certification fiable relatif à l'exploitation dans les pays tropicaux. Tant que des régimes fiables n'auront pas été mis en place, ou que nous n'aurons pas d'autres moyens de nous assurer que l'exploitation forestière est conduite de manière durable, nous soutenons la décision du gouvernement d'interdire l'utilisation du bois tropical."

Bien que la Norvège importe peu de bois tropicaux (en moyenne moins de 3000 m³ de sciages, environ 1000 m³ de placages et 5000 m³ de contreplaqués annuellement depuis 2000), on peut s'attendre à une forte réaction des exportateurs de bois tropicaux à cause des incidences que cette interdiction générale pourrait avoir sur le développement des nouveaux projets de réglementation des achats publics de bois dans plusieurs autres importants marchés d'importation.

Pour en savoir plus, visitez le site <http://www.rainforest.no/html/481.htm> ou le <http://news.mongabay.com/2007/0702-norway.html>

- 6-8 août 2007. **Asia-Pacific Tropical Forest Investment Forum: Issues and Opportunities for Investing in Natural Tropical Forests.** Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** Secrétariat OIBT, Division de l'industrie forestière; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-233 1111; [fi@itto.or.jp](http://itto.or.jp); www.itto.or.jp
- 19-23 août 2007. **International Symposium on Forest Soils and Ecosystem Health: Linking Local Management to Global Challenges.** Sunshine Coast, Australie. **Adresse:** Centre for Forestry and Horticultural Research, School of Science, Griffith University, Kessels Road, Nathan, Brisbane, QLD 4111, Australie; Tél 61-7-3735 6709; Fax 61-7-3735 7656; cfr@griffith.edu.au; www.griffith.edu.au/centre/cfr
- 28-30 août 2007. **Forum international sur l'investissement dans les forêts tropicales de l'Afrique de l'Ouest et du Centre: Enjeux et perspectives de l'investissement dans les forêts tropicales naturelles.** Accra, Ghana. **Adresse:** Secrétariat OIBT, Division de l'industrie forestière; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-233 1111; fi@itto.or.jp; www.itto.or.jp
- 28 août-1 septembre 2007. **VI Congreso Latinoamericano de Derecho Forestal.** Quito, Equateur. **Adresse:** Ms. Carla Cardenas; ccardenas@ambiente.gov.ec
- 29-31 août 2007. **Congreso Forestal Centroamericano.** San Salvador, El Salvador. **Adresse:** Guillermo Mayorga; Tél 503-2241 1714/15; gmayorga@mag.gob.sv
- 3-6 septembre 2007. **BIOENERGY 2007.** Jyväskylä, Finlande. **Adresse:** Ms Mia Savolainen; Tél 358-207-639 602; <http://seminaarit.ohoi.fi/default.asp?seminarID=6>
- 3-7 septembre 2007. **International Conference on Poverty Reduction and Forests: Tenure, Market and Policy Reforms.** Bangkok, Thaïlande. **Adresse:** conference@recoftc.org; <http://conference.recoftc.org>
- 3-14 septembre 2007. **8ème Session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la désertification (COP 8).** Madrid, Espagne. **Adresse:** www.unccd.int
- 5-7 septembre 2007. **Strategies for the Sustainable Use and Management of Timber Tree Species Subject to International Trade.** Kuala Lumpur, Malaisie. **Adresse:** Harriet Gillett, UNEP-WCMC; Tél 44-1223 277314; harriet.gillett@unep-wcmc.org
- 9-12 septembre 2007. **Parks, Peace and Partnerships Conference.** Alberta, Canada. **Adresse:** Tél 403-220-8968; info@peaceparks2007.org; www.peaceparks2007.org
- 11-13 septembre 2007. **Regional Workshop on Improving Forest Law Compliance and Governance in Southeast Asia.** Manille, Philippines. **Adresse:** johnson@itto.or.jp ou eva.muller@fao.org
- 18-21 septembre 2007. **Plantation Certification Symposium 2007.** Stellenbosch, Afrique du Sud. **Adresse:** Poppie Gordon; Fax 27-21-808 3603; mgor@sun.ac.za
- 19-20 septembre 2007. **EU-China Forest Law Enforcement and Governance.** Beijing, Chine. **Adresse:** Wang Guiqin, Sino-German Program on Forests for Sustainable Development; Tél 86-10-8238 4900 ext. 318; Fax 86-10-8238 6040; guiqin.wang@gtz.de; www.gtz.de/china
- 22-24 septembre 2007. **China International Wood Products Summit—Millwork and Panel Product Focus.** Qingdao, Chine. **Adresse:** Tél 1-604-801 5996; Fax: 1-604-801 5997; info@woodmarkets.com; www.woodmarkets.com
- 23-28 septembre 2007. **Conférence internationale pour promouvoir le développement des services et des produits non ligneux des forêts.** Beijing, Chine. **Adresse:** Secrétariat OIBT, Division de l'industrie forestière; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; fi@itto.or.jp; www.itto.or.jp
- 24-26 septembre 2007. **Congrès scientifique international sur la transformation des bois feuillus.** Québec, Canada. **Adresse:** François Julien, Forintek Canada Corp, 319 rue Franquet, Québec, Canada G1P 4R4; Tél 1-418-659 2647 #3330; info@ischp.ca
- 25-28 septembre 2007. **Regional Workshop on Processing and Marketing of Teak Wood Products of Planted Forests.** Peechi-Kerala, Inde. **Adresse:** Hwan Ok Ma, Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; ma@itto.or.jp; www.itto.or.jp
- 27-29 septembre 2007. **Expo Forestal Mexico Siglo XXI.** Guadalajara, Mexique. **Adresse:** Ramon Carillo, CONAFOR; Tél 52-33-3777 7047; rcarillo@conafor.gob.mx
- 30 septembre-3 octobre 2007. **Global Vision of Forestry in the 21st Century.** Toronto, Canada. **Adresse:** Shashi Kant, Université de Toronto; Tél 1-416-978 6196; Fax 1-416-978 3834; www.forestry.utoronto.ca/centennial/int_congress.htm
- 8-10 octobre 2007. **Comité du bois de la CEE-ONU.** Genève, Suisse. **Adresse:** Kit Prins, UNECE; christopher.prins@unece.org
- 10-14 septembre 2007. **5ème Réunion du Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de la CDB sur l'accès et le partage des avantages.** Montréal, Canada. **Adresse:** CBD Secretariat; Tél 1-514-288 2220; Fax 1-514-288 6588; secretariat@biodiv.org; www.biodiv.org/meetings/default.shtml
- 16-18 octobre 2007. **The Future of Forests in Asia and the Pacific: Outlook for 2020.** Chiang Mai, Thaïlande. **Adresse:** Patrick Durst, Bureau régional de la FAO pour l'Asie et le Pacifique, 39 Phra Atit Road, Bangkok 10200, Thaïlande; Tél 66-2-697 4139; Fax 66-2-697 4445; patrick.durst@fao.org; www.fao.org/forestry/site/39701/en
- 23-27 octobre 2007. **2nd Latin American IUFRO Congress.** La Serena, Chili. **Adresse:** Santiago Barros; Tél 56-2-693-0700; Fax 56-2-638-1286; sabarros@vtr.net; seminarios@infor.gob.cl; www.infor.cl
- 29 octobre-2 novembre 2007. **IUFRO—All Division 5 Conference.** Taipei, Taïwan. **Adresse:** Susan Shiau, Local Conference Organizer, 53 Nan Hai Road, Taipei 10066, Taïwan; Tél 886-2-2314 7905; Fax 886-2-2389 0318; susanshiau@tfri.gov.tw; www.alldiviufro2007.org.tw/index.htm
- 5-7 novembre 2007. **5ème Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe.** Varsovie, Pologne. **Adresse:** Liaison Unit Warsaw; Tél 48-22-331 7031/39; Fax 48-22-331 7032; liaison.unit@lu-warsaw.pl; 5th.mcpfe.org
- 5-10 novembre 2007. **43ème Session du Conseil international des bois tropicaux et des Comités associés.** Yokohama, Japon. **Adresse:** Fonctionnaire de l'information (Mr Collins Ahadome), Secrétariat OIBT; Tél 81-45-223 1110; Fax 81-45-223 1111; itto@itto.or.jp; www.itto.or.jp
- 7-10 novembre 2007. **V Encuentro Nacional de Estudiantes de Ciencias Forestales y V Juegos Nacionales Forestales.** Popayán, Colombie. **Adresse:** acecif@gmail.com
- 12-15 novembre 2007. **Asia Forest Partnership 7.** Yokohama, Japon. **Adresse:** afp@cgiar.org
- 3-14 décembre 2007. **Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CdP 13) et troisième session de la réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 3).** Nusa Dua, Bali, Indonésie. **Adresse:** Climate Change Secretariat (UNFCCC); Tél 49-228-815 1000; Fax 49-228-815 1999; secretariat@unfccc.int; www.unfccc.int
- 8 décembre 2007. **Forest Day: Shaping the Global Agenda for Forests and Climate Change.** Nusa Dua, Bali, Indonésie. **Adresse:** Rachel Carmenta, Climate Change Research Officer, CIFOR; Tél 62-251-622 622; Fax 62-251-622 100; rcarmenta@cgiar.org; www.cifor.org

de s'inverser. L'un des problèmes clés est la compétitivité. Si les industries des forêts tropicales doivent être des agents de développement durable, elles doivent pouvoir entrer en concurrence à l'échelle mondiale. Cela implique la valorisation et le contrôle des coûts de production, qui dépendent eux-mêmes des progrès technologiques et de l'existence de personnel qualifié. Le renforcement des capacités et le transfert de technologie sont donc essentiels. Mais il est également essentiel que soit surmontée la présence de barrières douanières tarifaires et non tarifaires qui sont un frein au commerce des bois tropicaux.

Le quatrième point de préoccupation croissante est le changement climatique et l'impact des activités humaines sur l'accélération de ce phénomène. Nous le savons, les forêts, y compris les forêts tropicales, constituent un élément clé des stratégies de lutte contre le changement climatique. L'OIBT doit jouer son rôle en aidant ses membres d'une part à réduire la déforestation et la dégradation des forêts, et d'autre part à augmenter la superficie couverte de forêt. Si grave que doive être le changement climatique, il représente aussi une chance pour les pays tropicaux. L'OIBT peut et doit aider ses membres à accéder aux marchés du carbone à l'échelle planétaire et au Mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto, tout en exploitant les possibilités de production durable de biocarburants.

Opportunités et défis

L'OIBT offre des occasions uniques de s'attaquer à ces préoccupations urgentes, par le biais de la gestion durable des forêts et de la promotion du commerce international des bois tropicaux. Au cours des vingt dernières années, elle a accompli beaucoup: politiques, directives, et un très large éventail de projets. Pourtant, le niveau de déforestation tropicale et de dégradation forestière reste élevé. Par ailleurs, la contribution des ressources forestières au développement des pays et des communautés locales demeure souvent marginale. L'OIBT peut et doit faire davantage. Cela me semble possible dans le cadre du nouvel Accord international sur les bois tropicaux (AIBT).

L'AIBT de 2006 est un outil de pointe pour promouvoir des rapports mutuellement bénéfiques entre environnement, commerce et développement. Figurent au nombre des changements importants contenus dans le nouvel accord:

- une forte insistance sur le rôle de l'Organisation dans la réduction de la pauvreté;
- la nécessité de prendre en compte toutes les ressources forestières – une approche intégrée de la gestion forestière;
- la nécessité d'établir/renforcer des partenariats actifs, en particulier avec l'Organisation des Nations Unies et ses organes et institutions spécialisés, ainsi qu'avec d'autres organisations/institutions internationales et régionales, le secteur privé, la société civile, les ONG et les communautés locales et indigènes;
- un système financier novateur et attrayant basé sur des programmes de travail thématiques qui encourageront la contribution de ressources supplémentaires pour les activités de l'Organisation ; et
- un accord de plus longue durée, qui donnera à l'Organisation les moyens de définir et de mettre en œuvre des stratégies de développement à long terme.

Les objectifs de l'AIBT de 2006 ne peuvent pas et ne devraient pas être pris en considération indépendamment les uns des autres. Je crois cependant que, pour aller dans le sens des préoccupations brièvement exposées plus haut, la priorité devrait être accordée aux points suivants:

- Les objectifs (c), (e) et (i), qui concernent plus particulièrement le développement durable et la réduction de la pauvreté;
- Les objectifs (j) et (m), qui mettent l'accent sur la protection de l'environnement;
- Les objectifs (d), (p) et (r), qui ont pour but de renforcer des capacités;

- Les objectifs (k), (n) et (o), qui visent à promouvoir la bonne gouvernance et la responsabilité sociale; et
- L'objectif (g), qui concerne l'apport de ressources financières supplémentaires et nouvelles pour renforcer les capacités dans les pays membres producteurs.

J'aimerais brièvement développer ce dernier point qui pourrait bien être l'élément le plus important du futur succès de l'Organisation. Une stratégie exhaustive de collecte de fonds doit être développée et mise en œuvre; elle ne doit pas concerner uniquement les pays donateurs mais aussi, c'est important, le secteur privé. Les efforts passés de l'OIBT pour collecter des fonds n'ont pas suffisamment ciblé le secteur privé. Je pense que c'est le moment de le faire.

J'ai de nombreuses idées sur ce que doit faire l'OIBT pour continuer son développement en tant qu'institution de premier plan pour la mise en valeur des forêts tropicales. Nous pourrions et devrions, par exemple:

Une stratégie exhaustive de collecte de fonds doit être développée et mise en œuvre; elle ne doit pas concerner uniquement les pays donateurs mais aussi, c'est important, le secteur privé.

- définir les actions stratégiques prioritaires de l'Organisation à la lumière du nouvel Accord et établir une procédure de mise en œuvre et d'évaluation;
- améliorer le système de suivi et d'évaluation, non seulement des projets, mais aussi des autres activités de l'Organisation;
- chercher à mieux aligner les travaux de l'OIBT et les objectifs internationaux comme les OMD, et continuer à renforcer les partenariats avec l'ONU et d'autres institutions, y compris le Partenariat de collaboration sur les forêts;
- accélérer le renforcement des capacités dans les pays membres en multipliant les programmes de formation et de développement des compétences;
- renforcer le dialogue et la mise en place de partenariats entre l'Organisation d'une part, et la société civile et le secteur privé de l'autre;
- développer la stratégie de relations publiques de l'Organisation en ayant pour but spécifique de collecter davantage de fonds auprès des secteurs clés; et
- examiner le bon fonctionnement et l'efficacité du Secrétariat et définir un plan d'action en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines et financières de l'OIBT.

J'ai hâte de travailler avec le Conseil, tous les gouvernements membres et les autres partenaires de l'OIBT puisque nous nous trouvons tous face aux opportunités et aux défis que j'ai évoqués. Il y en aura sans aucun doute d'autres, puisque l'avenir nous surprend toujours, mais je suis persuadé que l'adaptabilité de l'OIBT et l'esprit de coopération de ses membres et de ses partenaires nous seront fort utiles alors que l'Organisation entre dans sa troisième décennie.

Emmanuel Ze Meka, récemment nommé Directeur exécutif de l'OIBT présente son parcours et ce qu'il envisage pour l'Organisation

DURANT LES 30 ANNÉES de ma vie professionnelle, je me suis essentiellement consacré à promouvoir la durabilité tant de la gestion des forêts que de l'utilisation du bois. Après mes études de foresterie et de sciences du bois au Canada, j'ai travaillé comme cadre au Centre de promotion du bois du Cameroun. J'ai ensuite rejoint l'Administration forestière du Cameroun, où j'ai fait l'objet d'une rapide promotion hiérarchique pour devenir Directeur du Service des forêts, poste que j'ai occupé durant plus de six ans.

A mon poste de Directeur, je me suis occupé de l'organisation stratégique du développement du secteur forestier ainsi que de la préparation et de la mise en œuvre des divers règlements et d'autres textes de loi touchant au secteur forestier. Au nombre de mes responsabilités figurait la coordination du Plan d'action forestier tropical pour le Cameroun, l'un des premiers de ce processus, qualifié à l'époque de modèle. De plus, j'ai été à l'origine de la révision et de la modernisation de la structure juridique du pays en matière de foresterie; en a résulté en 1994 la Loi forestière, également considérée comme un modèle, et qui a ensuite inspiré de nombreuses lois sur la forêt en Afrique centrale.

J'ai passé toute ma vie professionnelle dans la foresterie tropicale. J'ai travaillé dans les trois régions tropicales. J'ai de l'OIBT une connaissance approfondie. Cette expérience me sera fort utile dans ce nouveau rôle de Directeur exécutif.

A mon poste de Directeur, j'ai eu la charge de plus de 1200 employés, fonctionnaires, travailleurs de terrain et professionnels. Durant mon mandat, et avec l'aide de l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI), j'ai lancé un programme visant à améliorer l'efficacité du personnel de l'administration forestière, notamment en redéfinissant les tâches et responsabilités et en élaborant des programmes de formation. C'est également avec l'aide de l'ACDI que j'ai mis au point un système, toujours en place à ce jour, permettant d'améliorer le contrôle du bois récolté et de rationaliser la collecte des droits d'exploitation.

J'ai débuté ma carrière internationale à l'OIBT en 1991. J'ai été Directeur de projets dans la Division du reboisement et de la gestion forestière jusqu'à ma promotion au rang de Directeur adjoint de l'Industrie forestière en 2000. A ce poste, j'ai assumé la responsabilité de mettre en œuvre la politique de l'Organisation visant à promouvoir la production à valeur ajoutée ainsi qu'une transformation du bois plus poussée et plus efficace. J'ai également dirigé le personnel du service et supervisé

un certain nombre de projets de l'OIBT dans les trois régions tropicales.

Depuis 2004, je suis Directeur Adjoint au Reboisement et à la gestion forestière, responsable de la mise en œuvre des politiques de l'Organisation en matière de gestion des forêts naturelles et plantées, de restauration des forêts secondaires et dégradées, et de conservation de la biodiversité. Je supervise aussi le secrétariat et les professionnels de la Division et plusieurs projets de terrain de l'OIBT.

Voici donc l'essentiel de mon expérience. J'ai passé toute ma vie professionnelle dans la foresterie tropicale. J'ai travaillé dans les trois régions tropicales. J'ai de l'OIBT une connaissance approfondie. Cette expérience me sera fort utile dans ce nouveau rôle de Directeur exécutif.

Questions préoccupantes

Il me semble que quatre domaines de préoccupation sont en train d'apparaître; dans l'avenir, ils seront au premier rang des soucis de l'OIBT. En premier lieu, la recherche d'une responsabilité sociale accrue dans la conduite des affaires et dans la gestion des ressources naturelles. La

responsabilité sociale vise à garantir davantage de justice dans le partage des bénéfices, chose particulièrement importante dans les pays tropicaux dont beaucoup se trouvent confrontés à une extrême pauvreté.

Une bonne gouvernance et des mesures sévères de lutte contre la fraude, l'illégalité et la corruption sont nécessaires. J'ai pour projet de travailler avec le Conseil international des bois tropicaux pour renforcer notre travail sur une bonne gouvernance, le respect des lois et la lutte contre les activités forestières illégales, y compris en consolidant notre engagement au sein des initiatives et des processus appropriés, à l'échelle régionale comme à l'échelle mondiale.

Le deuxième point extrêmement important concerne les éléments clés des objectifs du Millénaire pour le développement définis par l'ONU (OMD): réduire de moitié l'extrême pauvreté et lutter contre la faim dans le monde, assurer la durabilité de l'environnement, et mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Les forêts représentent des chances vitales de développement dans les pays tropicaux. On n'insistera par conséquent jamais assez sur la participation de l'OIBT à la réalisation des OMD; c'est donc sur ce rôle que nous devrions axer notre travail dans les années à venir.

Le troisième point qui préoccupe l'OIBT est la mondialisation. Quelque opinion qu'on en aie, c'est un phénomène réel, et qui ne risque pas

